

L'ORDRE

Quotidien de culture française et de renaissance nationale

Directeur-fondateur : OLIVAR ASSELIN

Un ordre imparfait
vaut mieux que le désordre.

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud	\$6.50	\$3.50	\$1.85
Autres pays	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-
poste ou chèque affranchi, accepté et payable au
pair à Montréal.

Première année—No 65

Le numéro: 5 sous

Montréal, samedi 26 mai 1934

L'« Ordre » et l'« Action française »

Dans une lettre pastorale que reproduit la *Documentation catholique* du 5 mai, S. E. le cardinal Liénart, évêque de Lille, s'exprime ainsi :

Les événements actuels posent avec une acuité nouvelle le douloureux problème de l'ACTION FRANÇAISE. Trop de catholiques, justement indignés par les scandales politiques, et vraiment inquiets pour l'avenir du pays, se sont laissés persuader que le seul moyen d'être renseignés était de lire l'ACTION FRANÇAISE. Il leur a semblé qu'en de si graves circonstances les défenses de l'Eglise étaient trop sévères et pouvaient nuire au redressement nécessaire et au salut de la France. (...)

Et le cardinal Liénart de rappeler à ces ouailles que la lecture de l'Action française demeure interdite aux catholiques du monde entier.

Dans une apostille qui suit le texte de la lettre de Mgr Liénart, Mgr l'évêque d'Arras déclare s'associer à l'attitude de son collègue.

Pendant quelques semaines et jusqu'à ces derniers temps, l'Ordre a reproduit des articles de politique internationale de l'Action française dont il indiquait honnêtement la provenance, comme il en reproduit du Temps, de la Nation belge, du Journal de Genève, de la Gazette de Lausanne, d'autres journaux européens réputés pour la clarté et la justesse de leurs opinions en cette matière.

Diverses circonstances nous avaient convaincus que, vu la matière, cette reproduction dans un journal catholique de notre pays n'avait rien de reprehensible.

1° D'un journaliste et universitaire catholique de Montréal, nous tenions personnellement qu'à son départ pour le Canada, à la suite d'un séjour d'études à Paris, il avait reçu de Son Eminence le cardinal Dubois l'assurance que l'interdiction de l'Action française ne s'étendait pas à notre pays, du moins à ce moment.

2° Tous les articles de l'Action française reproduits par l'Ordre, non seulement portaient sur la politique internationale mais étaient de Jacques Bainville, un des premiers historiens contemporains, collaborateur de la *Nation belge*, journal catholique, et co-directeur de la *Revue universelle* avec Henri Massis, un des premiers penseurs et écrivains catholiques de France.

3° La *Documentation catholique*, un des principaux organes du clergé de France, et probablement le plus estimable au point de vue de la documentation intellectuelle et dogmatique, au surplus destiné à toutes les classes, ecclésiastiques ou laïques, particulièrement aux journalistes, reproduit largement et sans commentaire l'Action française, chaque fois qu'elle passe en revue l'opinion de la presse de France sur un sujet quelconque.

4° A maintes reprises, des chefs du mouvement catholique en Allemagne ont parlé de l'Action française et du journal du même nom dans les termes les plus élogieux. Par exemple, dans la catholique *Allgemeine Rundschau* du 7 mars 1931, reproduite dans la *Documentation catholique* du 31 mars de la même année (ce qui n'est pas si ancien), le directeur l'abbé Moenius écrivait :

« Comparer Adolph Hitler avec Charles Maurras, chef de l'Action française, serait un crime de lèse-majesté envers le grand écrivain et homme politique français. »

Et l'abbé Moenius faisait ensuite, par le détail, un éloge enthousiaste de la politique maurrassienne, de « la lutte grandiose de Maurras contre la démocratie et le parlementarisme, lutte qui a son origine dans une idée supérieure de la politique, dans une connexion avec les forces conservatrices du pays, dans une éducation philosophique des plus hautes; lutte menée d'après des idées sûres et d'après un système se basant sur des principes spirituels et un programme profondément réfléchi ». Et ainsi de suite, avec mention du différend de Maurras avec l'Eglise.

L'ORDRE est édité par les Editions de l'Ordre limitée (cette bouffonne désignation est imposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimé par la Cie de Publication de la Patrie limitée, 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

Un autre prêtre, l'abbé Foerster, ancien professeur à l'université catholique de Munich, ne s'exprimait guère autrement.

Et les abbés Moenius et Foerster sont toujours restés parfaitement en règle avec l'Eglise, croyons-nous. A l'heure actuelle, d'ailleurs, ils continuent leur lutte contre le néo-paganisme des Hitler et des Rosenberg.

5° Depuis quelques mois plusieurs adhérents de l'Action française qui ne semblaient pas avoir renoncé à cette adhésion ont reçu la sépulture ecclésiastique.

6° Le journal l'Action française a vu en ces derniers temps son tirage monter de 25,000 numéros à plus d'un demi-million, sans que S. E. le cardinal Verdier, archevêque du diocèse où se publie le journal, ait, à notre connaissance, adressé aux catholiques du diocèse de Paris la mise en garde que S. E. le cardinal Liénart a cru devoir adresser à ceux du diocèse de Lille.

Devant cet ensemble de faits n'ôtions-nous pas excusables de partager l'erreur des ouailles de Mgr Liénart, de croire que la lecture de l'Action française était maintenant tolérée, du moins hors de France ?

La lettre du cardinal Liénart nous avertit que l'Action française continue d'être interdite: c'en est assez pour que nous ne fassions rien qui puisse induire nos lecteurs à méconnaître sur ce point les volontés de l'Eglise. A l'avenir donc, quand nous citerons Jacques Bainville ou son confrère Jacques Delebecq sur le plébiscite de la Sarre, le réarmement de l'Allemagne, les relations politiques franco-anglaises, on pourra prendre pour acquis que nous avons découpé ces articles dans des feuilles bien-pensantes.

Soit dit pour calmer les inquiétudes de gens qui cherchent des moyens de nous faire censurer par notre Ordinaire, et, ne voulant pas avouer leurs véritables motifs, seraient heureux de nous frapper, les yeux au ciel, un coup bas.

Olivar ASSELIN

L'Autriche et le Vatican

Suivant la tradition, l'Observateur Romano n'a publié qu'après sa ratification par le gouvernement de Vienne, le nouveau concordat entre le Saint-Siège et l'Autriche, signé le 5 juin 1933 par le cardinal Pacelli et le chancelier Dollfuss. Voici l'analyse de ce document :

Les vingt-trois articles et le protocole assurent et garantissent à l'Eglise catholique le libre exercice de son pouvoir spirituel et de son culte. L'Autriche garantit à l'Eglise catholique le droit de promulguer, dans la limite de ses compétences, lois, décrets et ordonnances, et s'engage à ne pas entraver l'exercice de ce droit, et, en outre, à protéger les ecclésiastiques dans l'exercice de leur ministère.

Le concordat abolit la vieille législation libérale. La partie du concordat se rapportant au mariage est d'une importance toute particulière. L'article 7 dit à ce sujet : « La République autrichienne reconnaît les effets civils du mariage conclu selon le droit canon », disposition qui rappelle celle du concordat conclu entre le Vatican et l'Italie. L'article parle en ces termes de l'enseignement religieux : « L'Eglise a le droit de pourvoir à l'instruction et aux pratiques religieuses de tous les écoliers catholiques des instituts d'enseignement élémentaire et moyen. »

À lire

En 2e page :
REVUE DE LA PRESSE, par Georges Langlois.

En 3e page :
CES MESSIEURS RABAT-JOIE, par Lucien Parizeau.
UN AMÉRICAIN PARLE CENSÉMENT, par André Bowman.
UN RÊVE IMPÉRIALISTE, par Dollard Dansereau.
LA GRANDE PITIÉ DE NOS CHEMINS DE FER, par Jean-Marie Nadeau.
LIVRES NOUVEAUX.

En 4e page :
LE CÉLÈBRE JUIF GRADIS, par Robert de Roquebrun.
« POLYUCTE » AU COLLÈGE DE SAINT-LAURENT, par Georges Langlois.

CECI, CELA ET AUTRE CHOSE

M. Chapais et la S.D.N.

M. le sénateur Chapais ne veut pas que le Canada, en se retirant de la Société des Nations, « lui porte un coup mortel ». Pour que la présence de notre pays à Genève décide de la survivance de la Société, il faut que M. Dandurand ait l'impression en diable les grandes puissances. Cet homme de trop grande modestie doit nous cacher quelque chose. M. Chapais veut bien que le Canada « s'engage à défendre, en cas d'agression, la nation attaquée au mépris des traités », mais il soutient, par une contradiction que seul peut se permettre un diplomate, que nous ne serions pas tenus de participer à la guerre. M. le sénateur n'envisage pas comme possible la conscription générale. Au fait, le vote contre le bill des loteries, autant dire que contre la province de Québec, ne permet pas de supposer que la majorité l'emporterait sur nous dans une question de cette nature. — L. P.

Le prêt d'honneur aux étudiants.

Le ministre français de l'Éducation nationale a communiqué aux journaux : « M. Aimé Berthod, ministre de l'Éducation nationale, a reçu M. Pierre Bonnoire, secrétaire général de l'Union nationale des étudiants, qui lui a fait part de l'émotion causée dans les milieux qu'il représente par la suppression de l'Office national des prêts d'honneur. « Le ministre a indiqué à M. Bonnoire que si, sous sa forme ancienne, l'Office national était supprimé, il n'était nullement question de cesser l'attribution des prêts d'honneur et que des dispositions étaient prises pour assurer, dans des conditions aussi favorables que par le passé, l'aide apportée sous cette forme aux étudiants. »

Le prêt d'honneur, en France, est un prêt fait par un office de l'État à certains étudiants qui en ont besoin pour faire leurs études et que les emprunteurs s'engagent sur l'honneur à rembourser dès qu'ils en auront les moyens. Le gouvernement de Québec ne devrait-il pas au moins adopter un mode d'encouragement comme celui-là, s'il persiste à soustraire à la formalité du concours ses attributions de bourses d'études ? Et, ce qui vaudrait encore mieux, ce serait qu'il attribue ses bourses au concours et qu'il institue en outre le prêt d'honneur au profit d'un certain nombre d'autres étudiants, désignés, ceux-là, par la direction des maisons d'où ils sortent. Le régime actuel de bourses d'études attribuées à la discrétion du ministre n'a pas donné que de mauvais résultats. Il n'en est pas moins vrai qu'il a quelquefois écarté des talents supérieurs au profit de talents médiocres. — Ol. A.

Haro sur le baudet !

Quand l'exemple vient de haut, il ne faut pas s'étonner qu'il soit vite suivi. La république de San Salvador risque d'être expulsée de la S.D.N. pour avoir reconnu le nouvel empire mandchou, malgré l'interdit promulgué contre cet état par les bontés de Genève. Personne ne saurait en lui blâmer, quand on se rappelle que d'autres puissances ont passé outre aux décisions de la Société des Nations, dans des cas beaucoup plus sérieux. Cet incident ne fait que démontrer la faiblesse foncière de ce conclave où ne règne souverainement qu'une chose : la mésentente. La menace d'expulsion montre également le peu de valeur qu'il faut attacher aux droits des plus faibles. Si une puissance de premier ordre s'était avisée de reconnaître le gouvernement de Hsing-King, on aurait su trouver un échappatoire pour l'excuser. Au point de vue strictement juridique, la république de San Salvador n'a peut-être pas eu raison d'agir comme elle l'a fait. Il reste cependant certaines réalités économiques plus fortes que les pactes à deux, à trois, à dix ou à soixante.

La république sud-américaine a pris sa décision afin de s'attirer l'amitié du Japon et de pouvoir trouver dans ce pays quelques débouchés économiques indispensables. Le crime est excusable. On criera pourtant : Haro sur le baudet ! — A. R. B.

Peintres et littérateurs critiques d'art.

Une discussion s'étant élevée dans notre petit monde sur la question de savoir lesquels, des peintres et des littérateurs, sont les plus compétents à juger les toiles qu'on expose à notre Salon, un collaborateur occasionnel de l'ORDRE, M. René Chicoine, en tient pour les peintres, M. Henri Girard, du CANADA, pour les littérateurs. Nous qui aurons eu pour collaborateurs tour à tour M. Girard et M. Chicoine, nous serions tenté d'opiner avec celui-ci. Non que le peintre semble être par lui-même plus apte à apprécier une toile, mais parce que quatre-vingt-dix-neuf sur cent des toiles canadiennes relèvent beaucoup plus de l'art du dessin — voir du dessin élémentaire — que de la philosophie de l'art. Il n'y a d'ailleurs en l'espèce aucune règle absolue à poser. Jacques-Émile Blanche, peintre,

fait de très bonne critique picturale. Diderot et Barbey d'Aurevilly, écrivains, en firent d'excellente. Chez nous, la critique d'art s'étant jusqu'ici exercée par des « hommes de lettres » qui avaient peu de lettres et encore moins de connaissances techniques, il n'y aurait pas de mal, vu la nature des oeuvres, à investir de ce magistère des gens qui eussent des connaissances techniques et un peu de lettres.

« Le tout humblement soumis », comme on dit dans notre belle langue du XVIIe siècle. — Ol. A.

L'Histoire se répète.

Comme il fallait le prévoir, il a suffi d'un prêt de dix millions de dollars consenti par le gouvernement fédéral à la Colombie anglaise pour calmer le bouillonnant Pattulo. Des mesures révolutionnaires annoncées à grand fracas, commentées gravement par la presse anglaise du pays, il ne reste plus rien. Le gouvernement de Victoria établira un Office provincial des produits naturels, et empochera les millions fournis à titre gracieux par l'État canadien. Le calme est rétabli depuis plus d'un mois dans Landerneau.

M. Pattulo a déjà pourvu à l'utilisation de ce don princier. Deux millions serviront à rembourser certains emprunts de sa province; un autre million comblera le déficit de l'année écoulée; \$750,000 solderont les arriérés au poste des secours directs; \$3,400,000 seront affectés aux secours directs pour l'année en cours; un million sera prêté aux municipalités; enfin, \$2,120,000 seront portés au budget de l'année courante.

Depuis l'avènement de M. Bennett au pouvoir, de pareilles largesses sont communes. Le Canadien-Pacifique a versé des dividendes trop généreux à ses actionnaires; ses finances sont obérées; le gouvernement fédéral lui prête 60 millions de dollars. Il faut sauver la Saskatchewan et la Colombie anglaise, dont le trésor est à sec par suite de l'imprudence des gouvernants. La province de Québec a assumé, en 1840, puis en 1867, des dettes qui n'étaient pas les siennes. Avec les autres provinces de l'Est, elle contribue aujourd'hui à solder les déficits de l'Ouest. L'Histoire se répète. — D. D.

Une raclée méritée.

Un groupe anti-fasciste vient de donner une raclée à une bande d'hitlériens new-yorkais dont les attaches avec le Kulturbund montrent assez les origines allemandes. La police a dû intervenir. L'incident, insignifiant à première vue, est caractéristique de la stupidité des régimes démocratiques protégeant presque jalousement des individus qui ne songent qu'à les détruire. Etant donné que les nazis ne reconnaissent que le régime de la force, ils ne sauraient se plaindre d'avoir affaire à plus forte partie qu'eux. De plus, comme les croix gammées sortent de la neutralité qui s'impose à tout étranger comme un devoir élémentaire, on se demande pourquoi la police n'a pas laissé les manifestants se battre, et ne les a pas ensuite coffrés sans exception.

Croit-on vraiment que le gouvernement de Berlin prendrait la défense de communistes malmenés par des chemises brunes, même si ces communistes étaient des Américains ? Certainement non.

Si les régimes actuels veulent survivre, ils n'ont qu'à adopter envers leurs adversaires les mêmes procédés que ceux-ci emploieraient le cas échéant pour se protéger. Et cela vaudrait infiniment mieux pour la stabilité des états que tous les discours ou toutes les protestations académiques.

Cogner sur la tête d'un communiste ou d'un national-socialiste, même quand il a recours aux paroles mielleuses, c'est le moyen le plus sûr de ne pas être un jour la victime des bolchevistes rouges ou bruns. — A. R. B.

La Bibliothèque économique de l'École des Hautes Études commerciales compte plus de 28,000 ouvrages de référence sur le commerce, l'industrie, la finance, l'économie politique, etc.; elle reçoit tous les mois environ 800 périodiques traitant des mêmes sujets. Riche documentation mise gratuitement à la portée du public. Ouverte tous les jours de 9 h. du matin à 10 h. du soir; le samedi, de 9 h. à 5 h. (r-6)

Précisions et corrections.

Dans mon article d'hier, *Sur le chemin de velours*, on lisait : « ...Léon Blum, chef du parti radical-socialiste ». En fait, le socialiste et radical Léon Blum (il y a tellement de parti là-bas !) est chef de la S.F.I.O. (section française de l'Internationale ouvrière), plus extrémiste que le parti radical-socialiste que dirige Herriot. On imagine bien que cela ajoute beaucoup de poids aux citations d'E. G. Dans l'article de M. Olivar Asselin sur les conclusions de Darrot, il fallait lire : « Le régime de la concurrence ... a quelquefois des conséquences inhumaines... il vaut toutefois mieux qu'une direction étatisée... » De même, on aura corrigé cette phrase : « Telle est l'absurdité de la politique Roosevelt, cependant, que même cet aveu de sabres de cirques forains n'a pu empêcher de le constater ». C'est évidemment la que l'on avait écrit, — L. P.,

Entretien avec M. Robert Hurel Les merveilleux progrès du film français

Le quatrième congrès du film français a eu lieu mercredi à l'hôtel Windsor. A cette occasion, M. Robert Hurel, président de la Compagnie Cinématographique Canadienne et de la compagnie France-Film a bien voulu m'accorder un entretien et me parler des conditions d'exploitation du film français.

— Le film américain, me dit M. Hurel, en s'excusant de me répéter dans une certaine mesure ce qu'il a dit au



M. Robert HUREL

congrès, a longtemps été maître absolu des écrans de la province de Québec. De temps à autre, le cinéma Roxy, dirigé par M. Lalumière, offrait au public une production française; mais cela n'arrivait pas très souvent. Le film français était presque inconnu ici.

— En effet. On peut dire que vous êtes le pionnier du film français chez nous. Il vous a fallu beaucoup de confiance et de courage pour tenter une expérience qui semblait vouée à un échec certain. D'autres avant vous n'y avaient trouvé que déboires.

— J'avais la conviction profonde que le Canada français ferait un accueil favorable au film français. Je suis arrivé avec une bande d'actualités. Plus tard, j'ai fait passer un premier film : La route est belle. Succès, mais succès de curiosité.

— Vous avez mis en œuvre une adresse, une prudence, une psychologie, un sens de l'opportunité remarquables.

— Il fallait retenir l'attention, gagner la sympathie et la collaboration de tous ceux à qui je m'adressais. Je reconnais avec plaisir qu'on m'a bien reçu. La presse ne m'a pas ménagé son appui. Cependant, les débuts ont été difficiles.

— Tout le monde admire vos efforts et vos résultats. Aujourd'hui, le film français a remporté un succès éclatant.

— On peut l'affirmer sans crainte d'erreur. A preuve, les salles comblées du Cinéma de Paris, du Saint-Denis et des autres cinémas de Montréal et d'ailleurs où passe le film français. Cinquante environ, sans compter celles où on ne montre en somme que du film français, en particulier les notres. En dehors du Québec, c'est par exception qu'on en passe.

— Dans quelle partie de la province gagnez-vous ou perdez-vous du terrain ?

— Nous n'en perdons pas, nous en gagnons sans cesse. Dans les grands centres, Montréal, Québec, les Trois-Rivières, nous avons remporté une victoire éclatante. Peu à peu, nous pénétrons ailleurs. Nous avons gagné beaucoup de terrain dans la région de Chicoutimi.

Cependant, il y a encore du progrès à faire. Il est pour le moins étonnant qu'à Montréal, par exemple, certaines salles de circuits fréquentées par une clientèle canadienne-française persistent à ne passer que du film américain.

— Est-il sur le même pied que le film français ?

— Pas du tout. Les conditions d'exploitation du film américain sont beaucoup plus avantageuses. Les négatifs ne sont soumis à aucun droit quand ils sont importés par des sociétés canadiennes. Vous comprenez bien que les sociétés américaines se sont empressées de fonder ici des filiales, qui font les copies dans leurs ateliers. Nous ne pouvons pas faire comme elles. On ne trouve avantage à importer le négatif (il coûte fort cher), que si on en

tire quatre ou cinq copies au moins. Comme notre marché est limité à la province de Québec, deux copies au plus nous suffisent. Nous sommes donc forcés d'importer les positifs. Ils sont soumis à des droits fort élevés. Ajoutez à cela les frais de port, les redevances de son, les frais de censure, de montage et de présentation. Voici un exemple : telle copie nous a coûté \$418.40; nous avons dû déboursier en outre \$271.30 pour les droits et le port. \$90 pour les redevances de son. \$33 pour les frais de censure. \$38.23 pour le montage et la présentation, soit, en tout, \$432.53. Les frais ont donc été plus élevés que le prix de la copie. Il est très rare qu'ils lui soient inférieurs.

Les copies de film américains, tirées ici à l'aide d'un négatif entré en franchise, coûtent moins cher aux distributeurs; le marché étant très vaste, on en fait plusieurs, ce qui abaisse le prix de chacune.

Vous voyez que les conditions d'exploitation sont plus difficiles pour nous que pour nos concurrents. Cela vous donne une idée des efforts que nous avons dû accomplir pour arriver aux résultats que nous avons obtenus.

Le public a pris goût au film français. Certains directeurs de salles vous diront le contraire; ils vous affirmeront qu'ils ont passé du film français ils oublieront d'ajouter qu'ils l'ont mis à l'affiche les jours creux, au milieu de la semaine.

— Comment la distribution est-elle organisée ?

— La Compagnie Cinématographique Canadienne et la compagnie France-Film se livrent à l'importation, à la distribution et à l'exploitation du film français. La première s'occupe des grands films, des exclusivités, qui passent dans nos cinémas, et la seconde des autres films et de la location aux exploitants.

— Vous avez lancé le dicton : « Le succès est un film parlant français. » Les résultats obtenus jusqu'ici dépassent vos espérances. Avez-vous toujours confiance, malgré la crise ?

— Plus que jamais. Cependant, je vous l'ai dit, nous pouvons encore faire des progrès. Il nous faut pour cela la coopération du public et des exploitants. Que le public réclame partout du film français, et que les exploitants nous rendent la tâche plus facile en préparant d'avance leurs programmes et en retenant les films pour des dates déterminées. Je vous répète ce que j'ai dit au congrès : l'avenir du film français est entre les mains.

— Je suis très heureux que le succès ait couronné vos efforts. Le film français, en nous apportant des reflets de la civilisation française, exerce ici une excellente influence, sur la langue, sur le goût et sur les manières. Je forme des vœux pour qu'il se répande de plus en plus et pour qu'il ait un brillant avenir. Je vous remercie vivement de m'avoir fourni avec tant d'amabilité ces renseignements qui intéresseront nos lecteurs.

— La presse nous donne parfois un coup de dent. Nous lui demandons seulement d'être juste.

Remerciez pour moi votre directeur, M. Asselin, de nous avoir donné son appui. Son dévouement à toutes les bonnes causes françaises est admirable et digne de grands éloges.

Pierre BOUCHER

Savez-vous que les empaquetages de la cigarette DUCHESSÉ sont imprimés dans les deux langues ? Initiative louable de L. O. GROTHE, maison canadienne et indépendante. Supérieure par sa qualité, la cigarette DUCHESSÉ satisfait les goûts les plus délicats; un essai vous convaincra. (r-c)

Échos

Alea jacta est !

L'un de nos collaborateurs, qui assistait à la représentation de *Polyucte-pour-homme-seulement* au collège de Saint-Laurent, nous revint porteur d'une nouvelle que je m'empresse de vous communiquer. Il paraît que Pierre Boucher et moi sommes affiliés au Grand-Orient; ce sont des étudiants de cette institution qui l'ont appris à notre collaborateur. Il va de soi que nous entendions faire le plus grand silence autour de cette affaire, mais puisque le sort en est jeté, autant dire tout à la face du monde; non seulement Boucher et moi sommes francs-maçons, mais nous sommes gradés, lui comme Sublime porteur du cadenas, moi comme Épinglier des Majestés invisibles. Tout cela, bien entendu, doit rester entre nous, L. P.

Orillia, Orilla et Orillat

Un chercheur demande si nous avons une « opinion » sur l'origine du nom Orillia que porte une municipalité ontarienne, dans le comté de Simcoe, à 86 milles de Toronto.

L'endroit fut d'abord un poste de retraite. Des sauvages l'habitaient et il n'y eut que peu de « blancs » avant 1837. Par la suite, des colons d'origine européenne s'y établirent en plus grand nombre et finalement la localité fut « incorporée » en 1875.

Voici maintenant ce que mon correspondant me soumet au sujet du nom, d'après une note fournie par Alexander Fraser, archiviste d'Orillia :

« The naming of Orillia has been the subject of much controversy. Some authorities claim it is an Indian word, but was given by the army officers who did not know its meaning. Others say the name formed the first settlements in the adjoining township, and that it is a corruption of « Orillon », a technical engineering term referring to a certain class of fortification, which the general outline of the place, viewed from the water, strongly resembles. Still others assert that it is derived from « Aurelia » (a beautiful rose) and others have it that the name was given in honour of the wife of an officer of distinction connected with British Colonial affairs. Some also claim it is a Spanish word meaning « Bank of a river » or a « shore of a sea ». On some old railway maps the name is spelled Orilla ».

Il nous est difficile d'intervenir dans le débat. Toutefois, quand ce ne serait qu'à titre d'hononymie, nous serions tentés de rappeler que vécut à Montréal un négociant notoire, qui fit peut-être le commerce de fourrures, qui visita peut-être les régions du Haut-Canada et qui portait le curieux patronyme de Jean Orillat ? Ce colon, fils de Jean Orillat et de Marie Dupuy, était né à Barbeisue, diocèse de Saintes.

Il épousa à Montréal, le 21 septembre 1761, Amable Filiau, âgée de 30 ans (1) ; lui qui convola en 1767 avec Thérèse-Amable Viger.

A ces mariages assistèrent des personnages qui indiquent que le marié fréquentait la meilleure société : Luc de Chapt, sieur de La Corne, Saint-Luc, chevalier de S.-Louis, Dominique De Bartzsch, William Ramsay et autres.

Jean Orillat s'éteignit hors de Montréal vers la fin du 18^e siècle, mais nous manquons d'informations sur ce point.

Quant à la deuxième femme, Thérèse Viger, elle fit dresser son testament le 22 avril 1802 par le notaire Chaboillez, puis elle mourut, âgée de 76 ans, pensionnaire à l'Hôpital général des Sœurs grises, où elle fut inhumée le 19 juin 1803.

La coïncidence entre Orilla et Orillat ne peut être que subjective. Fallait-il la signaler puisque nous ignorons si Orillat fit la traite dans le Haut-Canada ? D'autre part, il peut arriver que notre articule dirige l'attention des chercheurs sur Jean-Orillat : que quelques-uns d'entre eux nous fassent mieux connaître ses activités et alors, nous aurons contribué à remettre en lumière un personnage dont le nom est oublié.

E.-Z. MASSICOTTE

(Le Bulletin des Recherches historiques)

(1) Ce mariage, l'officiant nomme l'époux Aurillac, mais il signe très bien et toujours Orillat.

Décorons nos maisons pour la Fête-Dieu

Drapeaux - Lanternes - Banderolles - Orillames - Écussons
Décorations de tout genre
Prix spéciaux par quantités
Visitez notre salle d'échantillons et demandez notre catalogue de décorations, sont remplies avec soin.
CHANGIER - FRÈRES
56 ouest, rue Notre-Dame
Tél. LA. 2171

Jacques Cartier devant l'Histoire

Dans le journal de la première navigation de Jacques Cartier, se rencontre, à la date du 24 juillet 1534, ce passage qui possède toute la valeur d'un document officiel : « Le XXXIII^e jour dudit mois, nous fismes faire une croix, de trente pieds de haut, qui fut faite devant plusieurs d'eux, sur la pointe de l'entrée du dict hâble ; souz la croysillon de laquelle mismes ung escusson en bosse, a troys fleurs de lys, et dessus, un escripseau en bois, engravé en grosse lettre de forme, où il y avoit : *Vive le Roy de France* ». En lui-même, l'événement est d'une extrême simplicité, érection d'une croix de bois sur un rocher devant un groupe de Français et d'Indiens. Mais il se magnifie de toutes les conséquences politiques et religieuses qui n'ont cessé d'en découler comme de leur source incoercible.

De cette prise de possession par la France, le Canada va, cette année, célébrer le quatrième centenaire. A cette occasion, a commencé et continue de s'épanouir toute une moisson d'articles, de conférences et de brochures rappelant et commentant ce *Gestum Dei per Francos*. Il n'est donc pas question de reprendre ici, même dans un essai de renouvellement, la relation de ce voyage historique. Dans un cadre restreint, il semble préférable d'examiner la valeur historique de l'homme et de son oeuvre.

Dès le début, il importe de situer exactement la question. Sous l'empire d'une conception des plus simplistes : que le mérite de l'un diminue le mérite de l'autre, on a vu des journalistes, et même des professeurs d'histoire tenter, pour grandir Jacques Cartier, de réduire aux proportions d'une semi-légende les navigations de Jean Cabot. Le procédé fait sourire par sa méconnaissance des faits historiques.

Sans remonter à l'Islandais Leif Erikson, qui côtoya la Nouvelle-Ecosse en l'an 1000, que de navigateurs ont devancé le Malouin aux côtes canadiennes ! En premier lieu, il reste acquis que Jean Cabot aperçut, en 1497, l'île du Cap-Breton, le « Terra prima vista » des cartographes, quoique son atterrissage à notre avis, doit se localiser à Terre-Neuve et non en Canada. Après lui naviguent le long de notre littoral canadien, le Portugais Corte-Real, en 1500, et l'Espagnol Fernandez, sous pavillon anglais, en 1502. Même chez les marins français, Jacques Cartier compte une légion de précurseurs. Les pêcheurs de Bretagne et de Normandie apparaissent dès 1504. Jean Denis de Houffleur suit en 1506 et Thomas Aubert de Dieppe en 1508. Le navigateur qui révèle officiellement l'Amérique à la France, c'est, en 1524, Giovanni Verazzano à qui notre pays est redevable de son joli nom de Nouvelle-France. D'ailleurs, depuis le début du seizième siècle les côtes acadiennes et terre-neuviennes se peuplent chaque année de barques de pêche anglaises, françaises et portugaises.

Il faut même avouer que Cartier avait eu des précurseurs dans le golfe Saint-Laurent. Les Corte-Real avaient, au sud, exploré une partie de la côte occidentale de Terre-Neuve, tandis qu'au nord les pêcheurs français avaient côtoyé le littoral du Labrador jusqu'au havre de Brest, aujourd'hui Bonne-Espérance.

Cela pose, rendant justice à qui de droit, la part s'avère glorieuse qui revient à Jacques Cartier. Car, s'il n'est pas le premier qui ait tenté de trouver la fissure occidentale ouvrant une route vers les Indes et la Chine, il reste, là où tant d'autres ont échoué, le premier qui ait réussi cet exploit magnifique de pénétrer au cœur du continent.

De bonne souche, ce fils de Saint-Malo était à coup sûr, d'une promotion supérieure. Comme tout vrai Malouin, il avait poussé au bord de la mer et grandi dans une barque. Mousse, matelot, gabier et maître, il a dû franchir les échelons du métier pour atteindre bientôt au rang de capitaine. Il avait navigué l'Atlantique dans toutes les directions et fréquenté les côtes des deux mondes, France et Portugal, Brésil et Terre-Neuve. Routier des mers, formé par l'expérience au pied du beaupré, il

avait acquis — influence de famille et ouverture d'esprit — la science nautique de son époque. Pilote, il pouvait se diriger par la boussole et, devant ses variations intempestives, recourir à l'estime et à l'expérience. Avec le bâton de Jacob au soleil ou avec le nictolabe aux étoiles, il savait faire le point en haute mer et déterminer la latitude avec l'exactitude suffisante, bien que, comme ses contemporains, il n'eût pas encore maîtrisé le problème des longitudes.

Marin expérimenté, pilote averti, Cartier possédait encore la science plus rare de son époque. Il savait se diriger par la boussole et, devant ses variations intempestives, recourir à l'estime et à l'expérience. Avec le bâton de Jacob au soleil ou avec le nictolabe aux étoiles, il savait faire le point en haute mer et déterminer la latitude avec l'exactitude suffisante, bien que, comme ses contemporains, il n'eût pas encore maîtrisé le problème des longitudes.

« Gens d'estat », au dire du registre de Saint-Malo, Cartier était de lignée honorable. Car, de bonne heure, avant même la renommée qui viendra vite, on recherche sa présence aux baptêmes des familles de bon rang, à titre de compère ou même de témoin. A l'une de ces cérémonies qui tombe le jour de la Saint-Jean et où se rencontrent le « noble homme » procureur de Saint-Malo et le prévôt de la confrérie de Saint-Jean, Cartier marche après eux, derrière les « sonneux et tambourins ». Aussi n'est-on pas surpris de lui voir, à 29 ans, épouser une jeune fille de haute famille, Catherine, fille de Jacques des Granches, comtable de Saint-Malo. Et la famille des Granches se rattache à la non moins importante maison des Maingart.

« Gens d'estat », au dire du registre de Saint-Malo, Cartier était de lignée honorable. Car, de bonne heure, avant même la renommée qui viendra vite, on recherche sa présence aux baptêmes des familles de bon rang, à titre de compère ou même de témoin. A l'une de ces cérémonies qui tombe le jour de la Saint-Jean et où se rencontrent le « noble homme » procureur de Saint-Malo et le prévôt de la confrérie de Saint-Jean, Cartier marche après eux, derrière les « sonneux et tambourins ». Aussi n'est-on pas surpris de lui voir, à 29 ans, épouser une jeune fille de haute famille, Catherine, fille de Jacques des Granches, comtable de Saint-Malo. Et la famille des Granches se rattache à la non moins importante maison des Maingart.

« Gens d'estat », au dire du registre de Saint-Malo, Cartier était de lignée honorable. Car, de bonne heure, avant même la renommée qui viendra vite, on recherche sa présence aux baptêmes des familles de bon rang, à titre de compère ou même de témoin. A l'une de ces cérémonies qui tombe le jour de la Saint-Jean et où se rencontrent le « noble homme » procureur de Saint-Malo et le prévôt de la confrérie de Saint-Jean, Cartier marche après eux, derrière les « sonneux et tambourins ». Aussi n'est-on pas surpris de lui voir, à 29 ans, épouser une jeune fille de haute famille, Catherine, fille de Jacques des Granches, comtable de Saint-Malo. Et la famille des Granches se rattache à la non moins importante maison des Maingart.

« Gens d'estat », au dire du registre de Saint-Malo, Cartier était de lignée honorable. Car, de bonne heure, avant même la renommée qui viendra vite, on recherche sa présence aux baptêmes des familles de bon rang, à titre de compère ou même de témoin. A l'une de ces cérémonies qui tombe le jour de la Saint-Jean et où se rencontrent le « noble homme » procureur de Saint-Malo et le prévôt de la confrérie de Saint-Jean, Cartier marche après eux, derrière les « sonneux et tambourins ». Aussi n'est-on pas surpris de lui voir, à 29 ans, épouser une jeune fille de haute famille, Catherine, fille de Jacques des Granches, comtable de Saint-Malo. Et la famille des Granches se rattache à la non moins importante maison des Maingart.

« Gens d'estat », au dire du registre de Saint-Malo, Cartier était de lignée honorable. Car, de bonne heure, avant même la renommée qui viendra vite, on recherche sa présence aux baptêmes des familles de bon rang, à titre de compère ou même de témoin. A l'une de ces cérémonies qui tombe le jour de la Saint-Jean et où se rencontrent le « noble homme » procureur de Saint-Malo et le prévôt de la confrérie de Saint-Jean, Cartier marche après eux, derrière les « sonneux et tambourins ». Aussi n'est-on pas surpris de lui voir, à 29 ans, épouser une jeune fille de haute famille, Catherine, fille de Jacques des Granches, comtable de Saint-Malo. Et la famille des Granches se rattache à la non moins importante maison des Maingart.

« Gens d'estat », au dire du registre de Saint-Malo, Cartier était de lignée honorable. Car, de bonne heure, avant même la renommée qui viendra vite, on recherche sa présence aux baptêmes des familles de bon rang, à titre de compère ou même de témoin. A l'une de ces cérémonies qui tombe le jour de la Saint-Jean et où se rencontrent le « noble homme » procureur de Saint-Malo et le prévôt de la confrérie de Saint-Jean, Cartier marche après eux, derrière les « sonneux et tambourins ». Aussi n'est-on pas surpris de lui voir, à 29 ans, épouser une jeune fille de haute famille, Catherine, fille de Jacques des Granches, comtable de Saint-Malo. Et la famille des Granches se rattache à la non moins importante maison des Maingart.

« Gens d'estat », au dire du registre de Saint-Malo, Cartier était de lignée honorable. Car, de bonne heure, avant même la renommée qui viendra vite, on recherche sa présence aux baptêmes des familles de bon rang, à titre de compère ou même de témoin. A l'une de ces cérémonies qui tombe le jour de la Saint-Jean et où se rencontrent le « noble homme » procureur de Saint-Malo et le prévôt de la confrérie de Saint-Jean, Cartier marche après eux, derrière les « sonneux et tambourins ». Aussi n'est-on pas surpris de lui voir, à 29 ans, épouser une jeune fille de haute famille, Catherine, fille de Jacques des Granches, comtable de Saint-Malo. Et la famille des Granches se rattache à la non moins importante maison des Maingart.

« Gens d'estat », au dire du registre de Saint-Malo, Cartier était de lignée honorable. Car, de bonne heure, avant même la renommée qui viendra vite, on recherche sa présence aux baptêmes des familles de bon rang, à titre de compère ou même de témoin. A l'une de ces cérémonies qui tombe le jour de la Saint-Jean et où se rencontrent le « noble homme » procureur de Saint-Malo et le prévôt de la confrérie de Saint-Jean, Cartier marche après eux, derrière les « sonneux et tambourins ». Aussi n'est-on pas surpris de lui voir, à 29 ans, épouser une jeune fille de haute famille, Catherine, fille de Jacques des Granches, comtable de Saint-Malo. Et la famille des Granches se rattache à la non moins importante maison des Maingart.

La révision des traités

Un correspondant particulier du TEMPS explique pourquoi elle n'est pas si facile que cela.

M. Étienne Milotay, député du parti des petits agriculteurs et l'un des publicistes les plus influents de Hongrie, vient de prononcer à la Chambre un discours très remarqué sur la révision des traités. Les meilleurs arguments, dit-il en substance, seront impuissants à changer les dispositions des adversaires de la révision, et il n'est guère à présumer que les grandes puissances se chargent jamais d'ôter aux pays de la Petite-Entente les territoires pris à la Hongrie pour les rendre à cette dernière. Il n'y a d'ailleurs point d'exemple dans le passé d'une restitution par la voie pacifique de territoires conquis par les armes. La Pologne avait beau jouer naguère des sympathies universelles : il a fallu la guerre, et une guerre à laquelle les Polonais ont pris une part active, pour qu'ils pussent, avec l'aide de concours étrangers, recouvrer l'intégrité de leur territoire national. La Hongrie doit donc s'assurer des alliés en prévision des luttes futures. A côté de l'Italie et de l'Autriche, elle doit s'efforcer de se concilier l'appui de la Pologne et de l'Allemagne.

Notons à propos de ce discours que c'est la première fois, à notre connaissance, qu'un Parlement hongrois on affirme que les chances d'une révision pacifique du traité de Trianon sont nulles, et que par conséquent il convient d'envisager d'autres méthodes. Jusqu'ici la doctrine unanimement admise était celle d'une révision obtenue par des « moyens exclusivement pacifiques ».

Un pot par jour de Yogourt Croix Verte, pris comme dessert, aide la digestion et assure la désinfection permanente du tube digestif. Il fait la police de l'intestin. Pour livraison à domicile, appelez chez Delisle, le fabricant, A.M. 0434. On le vend aussi dans les restaurants. (r-6)

Mon film

On a souvent reproché à Veulliot d'avoir dit en s'adressant à ses adversaires : « Je vous demande la liberté parce qu'elle est dans votre programme, et je vous la refuse parce qu'elle n'est pas dans le nôtre ».

Impossible de ne pas penser à cette fameuse formule — que Veulliot n'a d'ailleurs jamais écrite ni prononcée — en lisant, dans le compte rendu de la déposition de M. Bonnefoy-Sibour, le préfet de police du 6 février, devant la commission d'enquête, cette phrase :

« J'ai considéré, en fonctionnaire républicain, que j'avais fait tout mon devoir en préservant le Parlement de l'émeute, prélude des révolutions ».

Il est assez amusant de voir ainsi nier le droit à l'émeute par l'un des hauts fonctionnaires d'un régime qui est né de l'émeute. C'est en somme, un distinguo assez semblable à celui qui a été fausement attribué à Veulliot :

« On a le droit d'envahir le Palais-Bourbon quand il s'agit d'une révolution républicaine... Mais quand la République est au pouvoir, ce même Palais-Bourbon devient sacré ».

Par deux fois, le Palais-Bourbon a bel et bien été envahi : le 24 février 1848 et le 4 septembre 1870.

Seulement, voilà, les envahisseurs étaient des révolutionnaires républicains.

Je lis dans un livre d'histoires et d'historie récemment publié par Henri-Robert :

La duchesse d'Orléans vient à la Chambre des députés avec son fils, le comte de Paris, et ses deux beaux-frères, Nemours et Montpensier. Sautet préside la séance. Les députés sont disposés à accepter la combinaison de Louis-Philippe (la régence). Mais l'opinion parlementaire est sans valeur. Le Palais-Bourbon est envahi par le peuple. Les émeutiers ne sont pas très nombreux. Qu'importe ! Pour faire une révolution, il suffit d'une minorité agissante qui balaye une majorité discréditée et inerte.

Je lis dans un récit de la journée du 4 septembre :

Pendant que les députés délibèrent, les bandes débouchent toujours plus nombreuses sur la place de la Concorde, par la rue Royale, la rue de Rivoli et le quai des Tuileries ; la foule chante la Marseillaise et crie : « La déchéance ! Vive la République ! ». Les gardes municipaux à cheval massés sur le quai de Solferino, reçoivent l'ordre de s'écarter. Un bataillon de gardes nationaux s'ébranle et franchit silencieusement le pont de la Concorde en deux haies de gardes municipaux à pied laissés sans ordres. Une masse de 15 à 20.000 personnes suit les gardes nationaux et se jette sur les grilles du Palais-Bourbon qui est bientôt envahi.

L'émeute triomphe... La tribune et le bureau sont entourés de gens qui voilent. Seul, Gambetta parvient à obtenir un peu de silence, etc.

C'est ainsi que la République s'installe à la place de l'empire, comme elle s'était installée, vingt-deux ans auparavant, à la place de la royauté : la prise d'assaut du Palais-Bourbon est une sorte de tradition républicaine.

Et si, le 24 février 1848 ou le 4 septembre 1870, un préfet de police avait agi comme M. Bonnefoy-Sibour ? Il aurait pu dire, lui aussi :

« J'ai considéré, comme préfet du royaume (ou de l'empire), que j'avais fait tout mon devoir en préservant le Parlement de l'émeute, prélude des révolutions ».

Clément VAUTEL

(Le Journal)

La justice criminelle en France

Joséphine Ogée, qui tua son amant endormi, est acquittée par les jurés de la Seine.

Joséphine Ogée, devant les assises de la Seine, répond de l'assassinat d'André Hardoff, son amant.

Laidé et mariée, elle avait réussi à se faire aimer d'un chef de rayon du magasin où elle était caissière, avenue de la Grande-Armée.

Il l'avertit un jour loyalement qu'il était fiancé : pendant qu'il dormait, le 15 octobre dernier, elle lui logea trois balles dans la tête.

Une déposition particulièrement intelligente et digne de foi va nous éclairer sur les sentiments réels de la femme Océ : c'est celle de M. Mathieu, jeune ingénieur dont Hardoff était l'intime ami ; mariée à un mac, la maléfaisante créature ambitionnait une situation plus brillante ; ayant trouvé ce qu'il lui fallait et liquidé imprudemment son premier ménage, elle s'est cramponnée à un projet de mariage que son partenaire n'avait jamais encouragé.

Quant au mari, comme il vient déclarer à la barre qu'il pardonne à sa femme, Me Campanchi, qui au banc de la partie civile assiste Me Delaunay, lui demande séchement :

« Qu'est-ce que vous lui pardonnez ? D'avoir tué un homme ? »

L'avocat général Leman requiert une peine exemplaire.

Me Jean-Charles Legrand, que Me Charles Giron avait assisté à l'audience, fait applaudir par un public enthousiasmé une plaidoirie heureuse.

Les jurés déclarent que Hardoff, non seulement n'est pas mort mais, avec ses trois balles dans la tête, n'a reçu ni coups ni blessures.

Joséphine Ogée est acquittée. La cour la condamne seulement à un franc de dommages-intérêts et aux frais du procès. (Le Matin)

Le public a l'impression que la maison J. D. Lesseur ne vend que des instruments de musique. Nous tenons à lui faire savoir que depuis environ un an elle vend tout ce qui est nécessaire à l'aménagement d'une maison, tel que : meubles, tapis, réfrigérateurs électriques, poêles, etc. Cela vous vaudra de visiter son établissement, car elle vend le meilleur marché qu'ailleurs. 510, est. rue St-Catherine, Tél. : HA 8111.

REVUE DE LA PRESSE

Socialisme tory

Le régime démocratique entraîne fatalement tous les partis vers le radicalisme. C'est la rançon du suffrage universel. Que les partis libéraux inclinent vers le radicalisme et de là vers l'extrême gauche, c'est dans la logique des choses. Mais le glissement vers la gauche prend une accélération semblable à celle de la chute des corps et finit par entraîner tous les partis dans un véritable éboulement.

C'est le phénomène auquel assiste notre génération, qui voit les partis les plus farouchement conservateurs, qui voit, dans les pays britanniques, les tories les plus réfractaires s'engager à fond de train sur la pente radicale et socialiste. Le spectacle prend un ampleur particulière au Canada où, après les vigoureux coups de barre étiatistes du Gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces les plus conservatrices donnent délibérément dans le socialisme d'État. A propos du manifeste électoral du premier-ministre de l'Ontario, l'ÉVÉNEMENT dit :

« Comme le faisait naguère remarquer un député progressiste, le parti conservateur tend à se rapprocher du parti radical. Dans son manifeste, M. Henry, premier ministre de l'Ontario, fait un effort sensible pour justifier cet avancé. Il augmentera les pensions aux veuves, favorisera l'assurance chômage et le salaire minimum, il réduira le taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires aux cultivateurs, il construira d'autres lignes de transmission pour étendre les services d'électricité, il réduira la part des municipalités à un dixième pour la construction des routes, il favorisera la réduction des taxes de tous les services publics. Avec tout cela, il trouve moyen de promettre une réduction sensible des dépenses administratives ».

Voilà. C'est tout simple. Grâce au jeu de comptabilité maintes fois décrit ici et souvent dénoncé par M. Asselin, grâce à l'élégante et commode distinction entre dépenses ordinaires et dépenses extraordinaires, on peut dresser de beaux bilans, rédiger de savants rapports qui permettent d'affirmer, sans même une restriction mentale, qu'on a réduit les dépenses d'administration et que, si la dette générale augmente d'une façon alarmante, c'est à cause des dépenses extraordinaires imposées par les circonstances, etc. Le public n'y voit que du feu et l'opposition ne grogne pas trop : elle sait trop bien qu'elle a déjà exécuté les mêmes tours

Comment réduire (au moins en apparence) les dépenses d'administration tout en dispensant les bienfaits étiatistes ? Par un simple jeu de comptabilité.

Vive la comptabilité

L'ÉVÉNEMENT énumère les principales réductions de dépenses promises par M. Henry :

« Comme question de fait, sous ce rapport, le cabinet Henry a réalisé quelque chose : il a diminué de 112 à 90 le nombre des comités provinciaux, réalisant une économie de 20 pour cent dans le coût moyen des sessions de la Législature, et il annonce qu'il essaiera encore de contracter davantage la représentation populaire et les frais sessionnels ».

Mais... Mais si M. Henry a diminué les dépenses ordinaires de son gouvernement, il en a augmenté les dépenses extraordinaires, au point que la dette onarienne dépasse un demi-million, soit \$120.000.000 de plus qu'elle n'était en 1930.

Voilà. C'est tout simple. Grâce au jeu de comptabilité maintes fois décrit ici et souvent dénoncé par M. Asselin, grâce à l'élégante et commode distinction entre dépenses ordinaires et dépenses extraordinaires, on peut dresser de beaux bilans, rédiger de savants rapports qui permettent d'affirmer, sans même une restriction mentale, qu'on a réduit les dépenses d'administration et que, si la dette générale augmente d'une façon alarmante, c'est à cause des dépenses extraordinaires imposées par les circonstances, etc. Le public n'y voit que du feu et l'opposition ne grogne pas trop : elle sait trop bien qu'elle a déjà exécuté les mêmes tours

de passe-passe et espère avoir l'occasion de recommencer.

Cela se passe à peu près dans tous les pays. Et voilà pourquoi et comment le monde roule à grand train vers un chaos semblable à celui qui a suivi l'effondrement du monde romain. Les penseurs qui prédisent la fin de ce qu'on appelle la civilisation occidentale n'exagèrent peut-être pas tant que cela.

Vers un nouvel aménagement

Le Canada, cet immense « flat » à neuf pièces, ne convient plus à la famille qui l'habite. Tout le monde parle de jeter à bas quelques murs et d'aménager l'appartement selon un plan nouveau. Après les projets d'union législative, administrative et politique des trois provinces de la Prairie, voici qu'on parle de l'union des trois provinces du littoral atlantique. Evidemment, ces projets ne trouvent pas que des approbateurs. Le juge Baxter vient de s'y opposer énergiquement. H. G. s'en fait l'avocat au Canada.

Nul économiste ne niera l'opportunité d'unir en un seul Etat les trois Provinces maritimes. Le fait de remplacer trois gouvernements par un seul garantirait une économie fort importante dans les frais d'administration. Il n'en faudrait peut-être pas davantage pour résoudre les problèmes financiers du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince Édouard. Les provinces unies n'auraient encore qu'une faible étendue en comparaison de celle des autres provinces du Canada. On ne peut donc présenter à leur propos l'objection que l'on a mentionnée au sujet des Provinces de l'Ouest : l'immense étendue des territoires.

H. G. rappelle les objections qu'on peut apporter au projet d'union des provinces de l'Ouest et s'oppose à la thèse des C.C.F. qui recommandent la suppression de tous les gouvernements provinciaux au nom de l'économie.

« Il n'y a pas que l'économie qui compte ici. Quand on songe à l'union des Provinces maritimes, on prend pour acquis le fait que les habitants de chacune de ces provinces ont une communauté d'esprit, d'éducation, et de moeurs. De même pour les Provinces de l'Ouest. Rien de tel, par exemple, entre les habitants de l'Ontario et ceux du Québec ou de la Saskatchewan. Dans chacun de ces groupements humains, on distingue à première vue des différences essentielles d'idées et de manières de vivre. En ces cas il ne saurait y avoir suppression des gouvernements provinciaux sans injustice, voire sans tyrannie ».

La Confédération est un contrat par lequel les provinces, originairement indépendantes les unes des autres et n'ayant de commun que leur dépendance de l'Angleterre, ont aliéné une partie de leurs droits à un pouvoir central, qui garde le reste. Après les empêtements successifs du gouvernement fédéral sur les domaines réservés aux provinces et les transformations de l'armature politique, économique et démographique du pays, l'édifice fédératif est rapidement devenu désuet au point qu'il n'est personne aujourd'hui qui n'en réclame un aménagement nouveau. Seulement, c'est sur le plan à adopter que l'accord ne se fera pas facilement. Entre les partisans de la centralisation et ceux de la régionalisation farouches, on rencontre toutes les nuances. Pour nous, Canadiens-Français, la question est de savoir comment nous nous tirerons du remue-ménage qui s'annonce et qui promet d'assez rudes bouleversements.

A mon humble avis, c'est par le provincialisme que nous nous en tirerons le moins mal. La Confédération est la principale cause de la déplorable déchéance de notre groupe ethnique : endormis dans la fausse sécurité de cette Confédération qui nous promettait ce que nos politiques appellent « des libertés », nous n'avons cessé de rétrograder politiquement, économiquement, intellectuellement et moralement depuis

1867. Notre salut se trouve dans la rupture de la Confédération.

Je sais qu'on fait des objections d'ordre économique à notre séparation du reste de la Confédération canadienne, mais je ne crois pas que ces objections tiennent. Pour les quelques avantages économiques que nous vau la Confédération, elle a drainé un bien plus grande part de nos richesses au bénéfice de la Confédération et des autres provinces. La seule objection sérieuse, à mon sens, c'est le sort que cette rupture ferait aux Canadiens-Français établis dans les autres provinces. Si pénible qu'il puisse être, ce sacrifice serait peut-être nécessaire, quitte à en rapatrier le plus grand nombre possible : autrement ces Canadiens-Français des autres provinces seraient perdus quand même et ceux du Québec avec eux.

Conservatisme révolutionnaire

En marge du vote des Communes sur les loteries, l'ÉVÉNEMENT fait ces réflexions qui ne laissent pas d'être amères :

« Nous resterons donc à peu près dans la même condition hypocrite par rapport aux loteries. La plupart des petits joueurs, qui attendent la fortune d'un bon numéro, prendront le risque d'acheter des billets sur les loteries tenues (légalement ou non) de l'étranger. Les plus sages se serviront de noms d'emprunt ou confieront leurs billets à des maisons de crédit opérant loin du puritanisme officiel du Canada. Cependant, en cas de succès pour quelques-uns des souscripteurs canadiens aux loteries étrangères, les officiers de l'impôt du revenu réclameront pour l'Etat une part de leurs gains. De plus, dans les grandes villes, on continuera de tolérer, comme en Angleterre, les paris sur courses de chevaux mais loin des pistes, ce qui est contraire au texte de la loi. On permettra également aux journaux de recruter des lecteurs, en publiant toutes les informations possibles, y compris les « probabilités » et les « tuyaux », ce qui est aussi contraire à la lettre de la loi. Ces anomalies et ces contra-

ditions n'ont jamais embarrassé les politiciens. Ils volent avec ostentation pour un prétendu principe, mais ils se gardent bien de faire respecter des lois d'ailleurs à peu près inapplicables. Ainsi on habitude la jeunesse à de petits délits amusants, on émousse le sens moral, et l'on s'ape le respect de l'autorité ».

Et voilà comment un prétendu conservatisme, par son étroitesse aveugle, ébranle ce qui reste du respect de la loi. C'est proprement un conservatisme révolutionnaire.

L'agitation perpétuelle

De l'ACTION CATHOLIQUE, cette petite note signée T. P. :

« Un auteur français, M. Duboin, vient de publier un livre dans lequel il édifie une économie nouvelle. Dans cette économie, il n'y aurait ni monnaie ni profit ».

Et le monde serait évidemment heureux. En voilà un autre qui a inventé le mouvement perpétuel. Même sans monnaie, le profit doit subsister pour soutenir la vie, comme il faut un moteur pour assurer le mouvement du mécanisme. Il faut un profit pour remplacer l'usure occasionnée par la vie ».

Voilà donc un homme qui a travaillé ferme pour édifier en économie ce qu'en physique on qualifierait de mouvement perpétuel.

Ce n'est pas riche.

Voilà T. P. converti à l'idée du bénéfice. Parions qu'il en viendra à trouver légitime la propriété privée ! Cet après de l'économie dirigée a bien du mal à diriger l'économie de ses idées. Il est, lui, au milieu de ses contradictions, l'exemple de l'agitation perpétuelle.

Georges LANGLOIS

Le procédé Duann Asshmitt permet la construction de routes modiales, à la fois durables et plastiques. Le Duann-Asshmitt a fait ses preuves dans le monde entier. Son emploi est des plus économiques. (r-6)

Un Américain parle sensément

Depuis que le jaunisme règne en maître dans la presse, nous sommes tellement habitués à entendre des énormités de toute sorte que nous n'en remarquons que mieux les rares paroles sensées des hommes publics. La chose frappe d'autant plus, lorsqu'elle vient des Etats-Unis, terre de prédilection de l'absurdité. Aussi, ne saurait-on laisser passer inaperçues les déclarations récentes de Ogden Mills, ancien secrétaire de la Trésorerie américaine, sur les hérésies politico-économiques qui font florès de l'autre côté de la frontière.

L'ancien membre du cabinet, parlant au cercle des Jeunes Républicains, a mieux que Clarence Darrow fait le procès de l'expérience de socialisme d'état qui sous le nom de « New Deal » menace de détruire ce qui reste de la civilisation américaine. De celle-ci, on peut penser ce que l'on veut ; on peut l'accuser de matérialisme outré ; on peut lui reprocher son manque d'âme ; elle n'en existe pas moins. Que l'on tente, par un effort louable, de la modifier, de l'humaniser, de la spiritualiser, rien à redire à cela. Mais c'est une tout autre histoire que de vouloir la guérir des maux inhérents au système particulier des Etats-Unis, en entreprenant une expérience dont les résultats ne peuvent manquer d'être désastreux. M. Ogden Mills a su brosser en quelques traits le tableau de la situation actuelle où l'Etat menace de contrôler toute activité économique et d'engranger la population entière du pays.

« Mettre tout un peuple au pas », dit M. Mills. « C'est accomplir une manœuvre rétrograde, ce n'est pas enregistrer un progrès. Si le mouvement actuel continue, nous retomberons dans un état voisin de celui de l'Espagne du XVI^e siècle. Nous supprimons un régime qui a fait ses preuves, quoi qu'on en dise, et qui ne nécessiterait que quelques réformes intelligentes... et

pour le remplacer par quoi ? Par une formule mal dirigée, appliquée à la hâte par un système bureaucratique rigide, centralisé à l'extrême, par une aggravation de tout ce qui nous a conduit au bord de l'abîme. Nous nous lançons dans une expérience qui, appliquée dans d'autres pays, a déjà fait faillite (voir la Russie soviétique) ; et nous croyons bonnement nous sortir du mauvais pas à coups de décrets. »

Nous ne pouvons qu'applaudir aux déclarations de M. Mills. Tout en reconnaissant que quelque chose a changé depuis un siècle, et qu'il est bon de renouveler les méthodes économiques en vigueur, nous ne saurions partager les vues de ceux qui veulent appliquer une économie dirigée intégrale, qui n'est qu'un socialisme d'état pur et simple, sous une étiquette destinée à le faire accepter de la masse. Si les méthodes vieilles d'un siècle ne valent plus toujours grand chose, on peut se demander si les formules vieilles de plusieurs centaines d'années vaudront mieux. Il y a un abîme entre l'économie réglementée et l'économie dirigée. L'histoire est là pour nous montrer combien la seconde, par les résultats qu'elle a donnés, contient de propositions fallacieuses.

Il ne faut jamais confondre les principes essentiels et la politique du moment. On ne saurait faire le moindre compromis avec les premiers. Les autres sont simplement fonction du temps et des circonstances. Aussi M. Mills mérite-t-il des félicitations pour avoir rappelé quelques vérités permanentes, quelques-unes de ces constantes dont on ne saurait s'éloigner sans courir au suicide. L'ancien secrétaire de la Trésorerie demande la suppression de la Nira. Il a parfaitement raison. L'évolution économique se fiche des décrets, même signés par Roosevelt ou par Bennett.

André BOWMAN

Un rêve impérialiste

Nous n'avons pas tous la même conception de la liberté. Rien n'apparaît plus clairement à la lecture des déclarations que M. Bennett a faites, au banquet annuel de la Société royale de l'Empire. « L'Empire britannique », disait-il, « a triomphé de toutes les épreuves, a réussi à maintenir sa position prépondérante dans le concert universel, parce que son mot d'ordre a toujours été : Liberté et Justice. L'amour de l'Anglais pour la liberté lui a permis de créer ce vaste empire auquel nous appartenons par les liens moraux et spirituels. » Qu'est-ce que cela veut dire ? Un empire n'est-il pas fondé sur l'aliénation partielle ou totale de l'indépendance politique des colonies ? L'amour de l'Anglais pour la liberté lui a permis de créer un vaste empire, c'est-à-dire de restreindre par la force des armes ou autrement les libertés politiques ou économiques du Canada, de l'Australie, des Indes, de l'Union sud-africaine et de quelques autres pays. Il faudrait dire plutôt : L'amour de l'Anglais pour la puissance l'a entraîné à conquérir.

Notre premier-ministre continue : « Le temps est arrivé pour le Canada d'envisager ses responsabilités. Il ne faut pas oublier que nous avons des devoirs et des responsabilités envers l'univers et envers la mère-patrie. Nous sommes le dominion « senior » du Commonwealth et, comme tel, nous sommes appelés à jouer un rôle prépondérant, non seulement dans les affaires de l'Empire, mais également en politique extérieure. » Encore un coup, et notre premier-ministre reprenait l'amusant couplet du commissaire canadien à Londres, M. Ferguson : « Dans cinquante ans, c'est le Canada qui dirigera l'Empire britannique. »

Notre pays a peut-être des devoirs envers la mère-patrie : la question en tout cas est discutable. Dans son livre : *Que devons-nous à l'Angleterre ?* M. Bourassa conclut que nous lui devons une piastre, si je me souviens bien. Le Canada remplit facilement ses devoirs envers le monde, surtout maintenant que les pays pratiquent le nationalisme sur la grande échelle. « Nous sommes le trait d'union entre l'Est et l'Ouest », s'écriait M. Bennett. Notons néanmoins que ce trait d'union, c'est une ligne brisée.

Le Canada, en premier lieu, a des devoirs envers ses sujets. Dans l'emportement de leur rêve impérialiste, certains politiciens anglo-canadiens se sont laissés bernier par les diplomates de Downing Street, et ont cédé nos droits pour un plat de lentilles... ou un titre. Les accords d'Ottawa, par exemple, sont encore plus préjudiciables au Canada qu'à l'Angleterre. Pendant que les producteurs anglais s'en plaignent bruyamment, nos politiciens impérialistes restent insensibles aux réclamations de nos producteurs, dont les intérêts sont autrement lésés. On a même réussi à faire croire aux nôtres que se dévouer pour la prospérité du commerce anglais, c'est du patriotisme. Nos politiciens

présentent un Office des produits naturels, qui s'emboîtera parfaitement dans un plan d'économie fermée au profit de la mère-patrie. C'est ainsi qu'ils comprennent les « responsabilités du Canada, sis entre la civilisation européenne et la vieille civilisation asiatique. »

Et voici comment M. Bennett définit le rôle du Canada dans l'empire britannique : « Nous sommes les gardiens de l'idéal britannique sur ce vaste continent nord-américain dont la moitié nous appartient (1). Notre devoir n'est-il pas d'être des facteurs de paix et de concorde, d'être les traits d'union entre la mère-patrie et les divers pays qui se trouvent en relation avec nous à cause de notre situation géographique ? Je crois que la Providence avait des vues spéciales sur le Canada lorsque notre pays a été créé. » Applaudissements frénétiques de l'auditoire. Ce discours était radiodiffusé et, par suite d'un accord avec une station de T.S.F. de Londres, il fut entendu en Angleterre.

Les orateurs canadiens-français férus de saint-jean-baptiste sont des réalistes auprès de M. Bennett et des impérialistes. Le plus tôt nous, du Québec, cesserons de confondre le réalisme politique et le sens des affaires, le mieux ce sera pour la prospérité de notre groupe ethnique. Bien qu'il soit un homme d'affaires averti (c'est lui qui le dit), M. Bennett est loin d'être un politicien réaliste. Il faut prendre avec un grain de sel les discours de banquet. Cependant la publicité faite autour des déclarations de notre Premier mesure l'importance qu'il y attache.

Toute cette rhétorique flatte les Canadiens, et un grand nombre d'entre eux s'y laissent prendre. En vertu de pareils principes et afin de réaliser ce noble idéal canadien, nos parlementaires cherchent à unir les provinces coûte que coûte et à centraliser les pouvoirs. On oublie certaines observations élémentaires, savoir : les neuf provinces du Canada ont souvent des intérêts contradictoires ; la centralisation ou l'annexion nuit au développement et à la prospérité du pays ; la Constitution ainsi interprétée consacre la déchéance d'une partie notable du peuple canadien, les Canadiens-Français. C'est un beau rêve peut-être que font M. Bennett et les impérialistes, mais il est irréalisable : il faut prendre notre pays tel qu'il est.

À la poursuite de leur chimère, nos premiers-ministres fédéraux ont fait le jeu de Londres. Notre politique d'immigration est imprégnée de l'esprit impérialiste ; le commerce canadien a été maintes fois sacrifié ; nos diplomates sont ridicules. L'Angleterre, amoureuse de justice et de liberté, est versée aussi dans la diplomatie, et elle s'est souvent moquée de nous. L'Angleterre est un grand pays que nous admirons, et que nous aimerions le jour où nos hommes d'état sauraient traiter avec elle comme avec les autres puissances.

Dollard DANSEREAU

Ces messieurs rabat-joie

Par 105 voix contre 57, la Chambre des Communes a refusé encore une fois de voter le projet de légalisation des loteries, approuvé à une forte majorité par le Sénat. Ce vote serait presque un bienfait s'il pouvait enseigner à la presse d'expression française combien sa volonté pèse peu dans la Confédération et jusqu'à quel point l'hypocrisie anglo-saxonne peut nuire au bon gouvernement d'un Etat comme le nôtre. Sauf le félon Sam Gobeil (porte-parole officiel ou officieux d'un groupe puissant qui veut faire main basse sur l'Université de Montréal), qui, dans la question des loteries, a faussé des paroles du P. Donceeur que son ignorance ne lui permettait pas de comprendre ; sauf aussi Alfred Duranleau, dit « l'amiral », qui a voulu flatter son vieux lion décoratif, M. Bennett, tous les adversaires du projet de loi se sont conduits à la Chambre comme de sottes demoiselles. Le premier-ministre ne veut pas de loteries « parce qu'il n'y en a pas en Angleterre », qu'il ne veut pas apposer le sceau de l'Etat à la ruine des contribuables, et autres sornettes pour réunions de vieilles dames abâtémées et détraquées comme il s'en trouve des milliers à Toronto. Celui qui ne connaît pas le puritanisme de ces messieurs, et leur souci de pouvoir se représenter devant leurs électeurs la conscience nette (ah ! ah !), se demanderait si leurs arguments de moralité ne masquaient pas dans le fond une attaque préméditée contre l'opinion minoritaire de la province de Québec. L'Eglise catholique permettant à l'Etat de recourir à la loterie, en temps de crise financière, à condition d'en affecter le produit à la bienfaisance et à l'hospitalisation, comment ne pas trouver futiles les arguments « on moral grounds » de MM. King, Cahan et Bennett ? Par extraordinaire, M. Dupré, qui ne nous

avait guère habitués à tant de discernement, s'est séparé dans cette question du cabinet. La PATRIE résume ainsi son discours :

L'honorable Maurice Dupré, solliciteur-général, en appuyant le projet de loi, dit que le fait de participer à une loterie n'est pas pire que de jouer à la bourse. Quant à la faiblesse constitutionnelle de la mesure dont a parlé M. Cahan, il croit qu'il serait facile d'y remédier. D'après lui toutes les restrictions contenues dans le code criminel à propos des loteries devraient être abolies. Il croit que lorsque une province demande, en temps de crise, le droit d'organiser des loteries pour venir en aide à ses institutions, on devrait lui accorder ce droit. Bien plus, il serait en faveur d'étendre la portée du bill pour qu'il puisse s'appliquer non seulement aux hôpitaux mais aux universités et aux autres maisons d'éducation. Il déclare qu'il appuiera un amendement de ce genre : « Les loteries devraient être considérées comme une mesure d'urgence, dit le solliciteur-général. Pourquoi ne pas les essayer pour un an ? »

M. Dupré se déclare en faveur de loteries fédérales dont une partie des souscriptions serait versée dans le trésor fédéral et dont chaque province recevrait une part... De cette façon on pourrait garder ici l'argent canadien : Ce serait une espèce de taxe volontaire.

Hélas, hélas, monsieur Dupré, pourquoi gâter ces réflexions de bon sens par un projet de plébiscite ?

Quand à l'amendement — autant vaudrait l'abrogation pure et simple — de l'article 326 du code pénal qui permet à la partie civile de réclamer le lot d'un gagnant (on a vu à quelles scènes d'opérette bouffe a donné lieu cette loi stupide), il paraît que M. Pierre Casgrain a des chances de la faire voter par les Communes. Allons, tant mieux ! Nous continuerons d'enrichir l'Irlande et l'Espagne, mais du moins nous ne craindrons plus de nous faire voler nos gains éventuels, très éventuels, par le voisin. La morale sera sauve.

Lucien PARIZEAU

L'homme le plus lu du monde: Arthur Brisbane

William Randolph Hearst n'est pas un écrivain fécond. Il ne descend dans l'arène que pour les grandes occasions. On pourrait compter ses « papiers ». Ce sont d'ailleurs des manifestes plutôt que des articles. De temps en temps, le roi de la presse éprouve le besoin de préciser son attitude... ou d'en changer. Il dénonce le péril jaune, déclare la guerre à l'Espagne, assassine Mac Kinley, fait alliance avec l'Allemagne, réclame de l'argent à la France, loue M. Roosevelt et sa N. R. A., puis l'accable trois mois plus tard. Dans l'interim, il se fie entièrement à son personnel pour développer sa pensée dans la direction indiquée.

Son plus fidèle porte-voix, leader de ses dociles équipes, est un vieux journaliste courtisé et bonhomme qui rédige chaque jour des éditoriaux imprégnés de vitriol que deux cents quotidiens reproduisent à des millions d'exemplaires. Jamais écrivain n'a bénéficié d'une pareille diffusion. Arthur Brisbane est l'homme le plus lu d'Amérique et, naturellement, du monde.

Il n'est pas un *self made man*, du moins tel que nous nous les représentons. L'ère des cirque de botes promus milliardaires est révolue. Le père du jeune Arthur avait de la fortune. Riche négociant de Buffalo, il profitait de son aisance pour faire le bien et répandre la bonne parole. Chaque dimanche, il louait, au tarif de la publicité, une colonne entière du quotidien local pour y faire imprimer des versets de la Bible. Un fils hérita de ce goût pour la prédication journalistique, mais, plus malin, il réussit à transformer son penchant en une opération lucrative.

En 1883, après de très sommaires études et un voyage en Europe, Brisbane, âgé de 19 ans, se lança à l'assaut de la gloire en faisant les « chiens écrasés » pour le compte du SUN, de Brooklyn. Cette humble besogne, si décriée, est la meilleure école de la vie qui se puisse concevoir. Au quotidien spectacle des misères humaines, on a tout loisir de méditer très vite sa personnalité, pour peu qu'on soit doué. Le jeune débutant est intelligent et impétueux. Il accède vite aux emplois supérieurs. Après quelques années d'apprentissage, on l'envoie à Londres comme correspondant du SUN. Il réussit et on le rappelle pour diriger une nouvelle feuille, l'EVENING SUN. Il assiste à la métamorphose de la presse moderne et y participe. Les journaux s'enflent de quatre à vingt-quatre pages. La publicité agressive, la vitesse de l'information entrent dans les mœurs.

En 1898, Arthur Brisbane va demander une place à Hearst, qui commence à fonder des quotidiens un peu partout. Il est agréé et bientôt on lui confie les plus délicates besognes. Il organise les campagnes du grand patron et les appuie de tout son talent. Son style est direct, clair, parsemé de locutions triviales qui plaisent au peuple et font blémir d'horreur les lettrés. C'est César glibre, au masque placide, manie l'invective avec bonheur. Il est rarement logique, mais ses arguments portent toujours sur la masse. Ce n'est ni un mauvais homme, ni un imbécile. Il connaît l'Europe et n'a aucune raison de la honnir, mais il exécute d'abord les consignes du patron. Un jour, il accable, en deux cents lignes, les Français, coureurs, buveurs, débauchés et mauvais payeurs. Le lendemain, il fonce sur les Anglais, snobs, archaïques et perfides. Son évangile est celui de M. Hearst et son public est recruté dans la partie la plus ignorante de la popu-

lation. Il la flatte habilement et exalte son nationalisme béat et borné. Brisbane est, de loin, le barde le plus puissant des préjugés 100% américains.

C'est lui qui eut l'idée de faire imprimer en manchette quotidienne, sur le NEW YORK AMERICAN, cette formule paradoxale, mais réconfortante pour le lecteur : « Un journal pour les gens qui pensent. »

Brisbane a pleinement adopté et répandu, dans les journaux de la presse Hearst, la méthode de travail du « rewrite ». On sait que le reporter américain trace rarement une ligne de copie. Il se contente de voir l'événement dont il doit rendre compte et il téléphone ses impressions assez grossièrement à un camarade vissé sur un siège devant une machine à écrire qui, lui, est uniquement chargé de la rédaction. Ce procédé profondément absurde correspond, par ailleurs, aux impérieuses nécessités de la standardisation. On a souvent fait remarquer à Brisbane qu'il est beaucoup plus logique de décrire soi-même ce qu'on a observé. Invariablement il sourit, se penche en arrière de son fauteuil articulé, et il raconte en ménageant ses effets l'histoire suivante :

« J'avais entrepris d'écrire sur la Russie des Soviétiques toute une série d'articles, lorsque je reçus la visite de mon ami Will Roger (humoriste américain très populaire) — qui ne me cacha pas qu'il considérait mon entreprise comme une pure folie. « Tu devrais aller faire un voyage à Moscou pour te rendre compte par toi-même de ce qui se passe là-bas », me dit-il ; et je lui répondis : « Mais, mon pauvre ami, un cerpentin Léonard de Vinci a peint un excellent tableau de la Cène, et tu penses tout de même pas qu'il y ait assisté ! »

« J'ai eu raison de ne pas écouter Will Roger, ajoute-t-il pour conclure. Mes papiers ont eu un énorme succès et, de toutes parts, j'ai reçu des félicitations. »

Ce mot « succès » éclaire à lui seul toute la personnalité de Brisbane. Peu importe le contenu : il est fier de ses éditoriaux que dans la mesure où ils sont immensément diffusés. Sans doute pour ne pas être tenté d'oublier cette philosophie primaire qui est celle de tout un peuple, il a pendu bien en évidence devant son bureau les images de ses dieux : Ford, Edison et Hearst, moderne trilogie américaine, symbole de l'enfer industriel, de l'ersatz mécanique et de l'avilissement intellectuel.

Pierre-A. COUSTEAU (Je Suis Partout)

La remise des drapeaux aux Grenadiers de la Garde

Le 5 juin, au Stadium, aura lieu la cérémonie annuelle de la remise des drapeaux aux Grenadiers de la Garde (notre directeur servit dans ce bataillon), à l'occasion de la fête du Roi. Comme l'année dernière, les Fusiliers Mont-Royal feront une garde d'honneur à l'officier qui présidera la cérémonie. S. E. le gouverneur du Canada sera présent.

Livres nouveaux

A 5,000 MÈTRES D'ALTITUDE EN AFRIQUE, par Monseigneur Le Roy, de la Congrégation du Saint-Esprit. Flammarion, dans la collection des Bonnes Lectures.

On ne découvre pas sans surprise que trois missionnaires français, lesquels Monseigneur de Courmont et l'auteur de ce livre, pour fonder une mission en Afrique Orientale, se soient entraînés à devenir alpinistes et à atteindre près de 5,000 mètres d'altitude. On s'attend moins encore à trouver des massifs montagneux en Afrique Orientale, aux sources du Nil et aux confins du désert ; cependant, aux alentours du lac Victoria, des cimes glacées, dont l'existence fut longtemps contestée, s'élevaient dans l'air à près de 6,000 mètres au-dessus de la mer.

Monseigneur Le Roy et ses compagnons furent les premiers missionnaires qui explorèrent ces champs de neige, après une randonnée tant pénible, tant périlleuse, de 200 kilomètres.

On sera renseigné sur l'état d'esprit de ces pionniers infatigables en lisant le récit plein de verve et d'esprit, riche en anecdotes curieuses, de Monseigneur Le Roy, écrivain de grande classe.

Couverture et nombreux hors-texte en héliogravure. — J. A.

FRANK ET MARJORIE, roman, par Luc Durtain. Chez Plon.

Les singulières aventures sentimentales d'un jeune couple dans l'Amérique de Roosevelt, parmi l'effervescence de la fameuse N. R. A., qui nous révèle ses audaces, ses fraudes, ses milliardaires mis en suspicion, ses intellectuels révoltés, ses surprenantes libertés morales. Les livres de Luc Durtain furent les premiers à démolir l'idée conventionnelle que naquirent les Français se faisaient des Etats-Unis. Ce roman offre, dans sa première, le tableau d'un nouveau changement, presque inimaginable.

Frank et Marjorie, figures de là-bas, de ce pays où la tradition puritaine enracinée si profondément au cœur de l'Amérique. Pourtant Marjorie, d'abord austère, cède à d'étranges expériences... D'autre part, avec Frank, c'est la vie du journaliste américain, qui scrute l'envers des réformes. Là-dessus, le conflit des générations : défaite et suicide du grand industriel Steeves ! Document ? Certes. Plus encore, admirable « roman d'amour » où les jeux du sentiment gardent la première place.

Ce n'est pas en touriste hâtif, mais en homme libre et passionné, que Luc Durtain a scruté le continent, en maints voyages. Aussi, que de puissantes évocations : le Grand Canyon du Colorado ; les tribus indiennes, avec leurs mystérieuses cérémonies de guérison ; le Nouveau Mexique où, dans le ranch même qu'habita l'auteur de *Lady Chatterley*, se rouvrent à l'improviste de cé-

lèbres débats ; enfin, les visions frémisantes du vrai Chicago, des nuits secrètes de New-York.

Ce roman, « révélation des Etats-Unis 1934 », constitue la plus importante des grandes études américaines de l'auteur — est-il besoin de rappeler *Captain O. K. ?* déjà traduites en sept langues. — J. A.

LA VIE HUMORISTIQUE D'HECTOR BERTHELOT, par Madame Henriette Lionais-Tassé ; préface de Victor Morin, lequel signe bravaement : « de l'Académie canadienne ». Aux éditions Albert Lévesque, rue Saint-Denis, à Montréal.

La vie d'Hector Berthelot, c'est un tiers de siècle de l'histoire du journalisme canadien-français, où l'on voit en scène Beaugrand, Fréchette, Hubert, Larue, Sulte, Joseph Tassé, Trudel et des dizaines d'autres. Madame Lionais-Tassé a eu, pour écrire cette vie, l'avantage de puiser dans les papiers de famille d'une famille d'imprimeurs, les Lionais, qui connurent Berthelot intimement. Son livre respire une admiration générale justifiée pour celui qu'on a appelé « le seul humoriste que le Canada français ait jamais produit ».

L'admiration embrasse quelquefois des mots ou des articles plutôt plats, comme certaine travestie politique du *Sermon sur la Montagne*.

Le livre renseignera la jeunesse sur les petits incidents politiques d'une époque de notre vie nationale où la moindre frasque devenait un événement. A ce moment, on se reposait de la lutte contre la confédération dans la blague, ce que les « autorités », comme on dit, ne voyaient pas d'un mauvais œil. — O. A.

BORNEO, L'ILE DES CHASSEURS DE TÊTE, par Eric Mjoberg, traduction par Germaine Bernard. Chez Plon.

Nous lisons dans la préface : « Ce livre est fait de ce que l'auteur a vu pendant un séjour aux Indes Néerlandaises, de 1919 à 1936. Sur sept années, M. Mjoberg en a passé trois à Sumatra, au service de la Hollande ; trois à Bornéo, comme directeur du Musée de Sarawak à Kuching. De Kuching, il a voyagé beaucoup dans l'île et organisé trois grandes expéditions scientifiques. Enfin, de juin 1925 à août 1926, il a entrepris par ses propres moyens une expédition vers le mont Tibang, montagne inexploérée au cœur de Bornéo. De telles années sont riches d'expériences et de souvenirs. Parmi ces souvenirs — dont le récit complet est rempli des volumes — il a fait un choix. »

Il a sacrifié un peu Sumatra, moins inconnue, moins nouvelle que Bornéo ; l'intérieur de l'île magique enferrmée aujourd'hui encore bien des mystères. —

J. A.

La grande pitié de nos chemins de fer

Nos chemins de fer accusent un déficit hebdomadaire de la bagatelle de \$1,000,000. Ces dépenses sont pour la plupart improductives et contribuent à augmenter de façon inquiétante le volume de notre dette publique. Naturellement, c'est le contribuable qui soldera ce déficit continu, devenu chez nous une habitude. Nous sommes faits à l'idée que nos chemins de fer doivent opérer à perte. De 1919 à 1932, les déficits de nos chemins de fer nationaux du Canada se chiffrent à la jolie somme de \$ 223 millions. Celui de cette année l'élève à près de \$ 60 millions. Cet alignement de chiffres nous donne une idée de la danse des millions. C'est une danse qui nous coûte cher.

La prospérité d'un réseau de chemins de fer relève de plusieurs facteurs dont les premiers sont le volume et la circulation des échanges. En temps de crise, la restriction du commerce général peut être rachetée par une bonne gestion des réseaux. Ce n'est malheureusement pas ce que nous pouvons constater au Canada. Il importe aussi de tenir un compte rigoureux de la concurrence de la route, qui s'ajoute en bien des cas à la situation lamentable déjà créée par deux réseaux qui sont trop souvent double emploi aux dépens des usagers.

Pour remédier à la crise, nos chemins de fer, on a songé à la fusion de nos deux réseaux. M. Beatty croit que nous épargnerions de cette manière environ \$ 75 mil-

lions annuellement. Il est bizarre que le président des Chemins de fer canadiens du Pacifique n'ait pas songé plus tôt à l'absurdité de deux grands réseaux dont la concurrence folle est en définitive soldée par le public.

L'histoire de nos chemins de fer nous aide à comprendre un peu le côté inquiet de notre problème ferroviaire. Cette histoire n'est pas reluisante. La comme dans bien d'autres choses, c'est l'esprit politicien qui nous a amenés où nous sommes. On ne voit pas beaucoup comment il nous sera possible d'en sortir. La fusion dont on parle tant ces jours-ci peut se faire encore aux dépens du contribuable, qui n'en peut mais. Le service des dettes de nos deux réseaux a de quoi effrayer l'imagination. En revanche, il n'est pas impossible qu'une unification bien conduite, débarrassée des dangereuses contradictions démographiques, nous permette de réaliser, au moins dans le domaine de nos transports par terre, une déflation nécessaire. Mais n'oublions pas qu'une déflation courageuse n'est en somme qu'une intervention chirurgicale souvent douloureuse. Les patients, en l'occurrence les créanciers, crient à fendre l'âme. Et à la veille des élections, les députés des deux côtés de la barricade n'aiment guère ce genre de chansons.

Jean-Marie NADEAU

Le statut du clergé espagnol

Le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat paraît définitivement acquis en Espagne.

La constitution de la République disposait qu'aucun prêtre ne recevrait plus désormais le moindre traitement de la part du Gouvernement.

Les élections dernières, inspirées par la protestation des catholiques contre l'esprit agressif dont témoignaient certains décrets à l'égard de l'Eglise espagnole, ont abouti à un amendement. Invokant la misère d'une partie du clergé hispanique, et surtout cédant à la volonté des catholiques de la péninsule formellement exprimée par le vote des hommes et surtout des femmes, le cabinet Lerroux a obtenu des Cortes le vote d'une loi grâce à laquelle dorénavant tous les curés ou vicaires qui possédaient, le jour de l'avènement de la République, un poste religieux approuvé par l'Etat, recevront directement de l'Etat une pension jusqu'à la fin de leur vie. Elle sera évaluée aux deux tiers de ce qu'ils percevaient jadis des mains même de leur évêque.

Cette modification importante est qualifiée par le grand chef du parti catholique, M. Gil Robles, « une rectification de l'article 26 de la Constitution ».

Le calme, la ferveur, l'émotion qui ont présidé à toutes les cérémonies de la Semaine Sainte en Espagne, la réapparition de grandes processions sans que les éléments de l'agitation athéiste aient rien tenté dans la rue, prouvent un renouveau évident du sentiment catholique chez nos voisins.

Ad. de F.

(Sept)

L'imprimerie de la Patrie exécute les travaux les plus difficiles. Demandez nos prix. Tél.: LA 3121. (r)

La terreur en Géorgie

La population de Tiflis (Transcaucasie) est depuis des mois la proie de pillages qui se produisent journellement à plusieurs endroits, et qui sont effectués principalement par de jeunes mendiants arrivés de régions russes minées par la famine. Groupés en bandes nombreuses, ils arrêtent en plein jour les passants des rues et les dévalisent, ou s'embauchent près des grands magasins d'où ils guettent la sortie des ménages, qu'ils allègent de leurs emplettes. Ils font aussi des cambriolages fréquents. En pleine nuit, ils se présentent au nom du Guepéou, terrorisent les habitants, perquisitionnent dans les maisons et emportent tout ce qui a quelque valeur. Les autorités soviétiques se révèlent impuissantes à lutter contre ces malfaiteurs.

Depuis longtemps Birka est reconnu pour ses travaux soignés d'impressions ; il est même spécialisé dans les faire-part, Bohautillons et prix sur demande. 1210, Square Phillips. Tél.: LA 2121. (r-2)

Inondations dévastatrices en Norvège

En raison de la fonte des neiges, plusieurs rivières, notamment la plus grande rivière de Norvège, le Glommen, sont en crue et ont inondé plusieurs kilomètres carrés dans différentes vallées, causant des dégâts matériels considérables. Plusieurs lignes de chemin de fer et des routes sont coupées en certains endroits par les eaux.

VOYAGES MODERNES

Savez-vous que Gehin, Trudeau & Cie, Ltd., 42, rue Notre-Dame, a complété l'organisation de son agence de tourisme : VOYAGES MODERNES. Voyez-les, quel que soit le voyage projeté. LA 2281. (r-2)

LES LETTRES

LES ARTS

Un poète des cathédrales de France

C'est M. Marcel Aubert, directeur de la Société d'archéologie de France. J'envisage ceux qui ont pu, le 24 mai dernier, visiter en sa compagnie les cathédrales de Chartres, Soissons, Reims, Versailles, Chantilly... Ce pèlerinage de la France artistique du moyen âge est lieu récemment à l'occasion du centenaire de la Société d'archéologie.

Pendant un an, j'eus la bonne fortune de suivre les cours de M. Marcel Aubert. Comme il sait faire aimer les cathédrales de France! C'est un véritable plaisir que d'étudier sous la direction d'un savant humble, souriant, et qui explique simplement les problèmes compliqués de l'histoire des formes architecturales du moyen âge. M. Aubert donne à ses élèves les raisons de la variété des conceptions artistiques. C'est bien là, en effet, le rôle de l'historien. On embrouille l'histoire, si on ne s'applique pas intelligemment à lui donner son ambiance, composée des mœurs, de la politique, de l'art, de la religion et de leurs influences les unes sur les autres. A une conception d'art donnée correspond souvent des idées politiques précises. Qui songerait, par exemple, à nier la correspondance réelle entre l'art du temps de saint Louis et les idées pacifitaires du grand roi pour qui la justice représentait l'essentiel de la science politique. C'est sous le même roi de France que s'opéra la première grande révolution dans les idées du monde chrétien. Les monuments figurés qui l'attestent sont Notre-Dame de Paris, la Sainte-Chapelle, la cathédrale de Reims.

Le plus chrétien de tous les siècles, le plus profondément mystique aussi, s'avise avec saint François et saint Louis de se tourner vers la Nature si longtemps maudite. La Vierge souriante et ses couronnes d'anges remplacent les figures menaçantes du siècle précédent. Autour de ces statues animées d'une vie nouvelle, les artistes anonymes de l'époque remplacent les stylisations romanes par les fleurs des champs et des potagers de France. Cette transformation de l'art trouve des explications. Un maître comme M. Marcel Aubert sait les donner en y prêtant une poésie qui ne change rien à l'exactitude scientifique.

M. Focillon, autre grand maître de l'histoire de l'art français, est déjà venu au Canada au cours de l'hiver dernier. Pourquoi ne ferait-on pas venir à son tour M. Marcel Aubert? Certaines universités américaines ouvrent des chaires d'histoire de l'art médiéval aux meilleurs professeurs de France. Et nous? Le moyen âge qui devrait nous intéresser au plus haut point en tant que catholiques est absolument ignoré. Il est plus connu à Toronto qu'à Montréal.

L'histoire de l'art pourrait développer le goût de nos bacheliers. Nous pourrions avoir aussi, après une ou deux générations, un art de bâtir plus intelligent et qui nous donnerait l'horreur de l'architecture étrange qui est la nôtre. Faisons venir plus souvent au Canada des hommes comme M. Focillon et M. Aubert. Nous avons tout à y gagner.

Jean-Marie NADEAU

Pourquoi ne pas dîner au Queen's Hotel le dimanche soir? Vous trouverez là cette atmosphère franchement canadienne-française que vous avez peut-être cherchée sans succès ailleurs. — Outre que vous y prendrez le succulent dîner que l'on y sert pour 90 sous, vous aurez le plaisir d'entendre l'excellent musique du trio composé de Maurice Oudet, directeur, Edmond Trudel et Jean Bolland. (r)

La situation des catholiques allemands jugée par l'«Avvenire d'Italia»

L'AVVENIRE D'ITALIA, journal catholique, consacre une longue étude à la lutte antireligieuse en Allemagne. Son correspondant de Berlin donne le texte d'un appel du chef de la jeunesse hitlérienne pour la Prusse orientale — appel que le TEMPS a reproduit, — qui a été affiché dans les rues de la capitale du Reich, et où il est question «des provocations inouïes par lesquelles une clique de politiciens du centre essaye de pousser la jeunesse hitlérienne à des actes irréfléchis, dans l'espoir de créer artificiellement des martyrs».

L'AVVENIRE D'ITALIA demande ce que peuvent être ces prétendues provocations inouïes.

Elles n'existent pas. Par contre, ajoutait-il, la chronique a enregistré de nombreux cas d'agression de jeunes gens catholiques par des formations hitlériennes. La vérité est que l'on tente de réduire au silence les pasteurs qui, accomplissant les devoirs de leur ministère, dévoient reconnus et défendus par le concordat, mettent en garde les fidèles contre les idéologies insidieuses auxquelles on donne le plus large droit de cité. C'est ainsi que le bulletin ecclésiastique de München-Gladbach n'a pas pu publier intégralement une pastorale de l'évêque d'Aix-la-Chapelle, où les tendances néopaganistes étaient condamnées. Dans plusieurs villes, la police a interdit à la presse et aux bulletins paroissiaux d'employer le terme de «néo-paganisme» pour qualifier l'œuvre du national-socialisme. Le conseiller d'Etat Grohe a prononcé un discours dans lequel il a dit que le peuple allemand ayant été créé par Dieu, Dieu doit aimer que ce peuple demeure intact, que son sang ne soit pas contaminé, qu'il reste pur.

D'autres infractions sont encore signalées. A Landau, les associations juvéniles catholiques ont été dissoutes d'autorité; à Bad-Wimpfen, contrairement aux garanties de l'article 23 du concordat, l'école catholique locale a été fermée.

(De la correspondance romaine du TEMPS)

Docteur Tancrède Assella, chirurgien-dentiste, 5064, avenue du Parc, près rue Laurier. À son bureau de 9 h. à 6 h. sur rendez-vous. Tél.: DO 3087. (r)

«Polyeucte» au collège de Saint-Laurent

C'est une excellente chose de jouer les classiques dans les collèges. Mais ce qu'il y a de formateur dans ces représentations risque de devenir un facteur de déformation si on cherche à créer l'illusion que l'interprétation qu'on en donne est d'un art consommé et d'un niveau égal à celui de l'œuvre elle-même. Certes l'effort accompli à Saint-Laurent depuis deux ans est méritoire et, considéré sous l'angle particulier de spectacles préparés, à loisir, par des élèves incomplètement formés et dénués des notions mêmes élémentaires de l'art dramatique, sous la direction de professeurs qui s'improvisent directeurs et metteurs-en-scène et suppléent par leur bonne volonté aux déficiences de leur empirisme, considérés sous cet angle, ces spectacles sont parmi les meilleurs qui se puissent voir. Mais ce sont toujours des spectacles d'élèves. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier et qu'on a paru oublier devant l'illusion créée grâce à un effort soutenu, à un feu sacré bien entretenu, à un déploiement matériel imposant, lequel, en vérité, est à la portée de quiconque a le temps voulu et dispose du personnel nécessaire.

La mise à la scène d'une pièce classique, surtout d'une tragédie, est une tâche ardue, presque téméraire. Les plus grands tragédiens tremblaient avant de tenter l'incarnation de l'un de ces personnages. C'est que la tragédie classique ne souffre pas d'interprétation médiocre. Quand on joue un chef-d'œuvre, il faut un chef-d'œuvre d'interprétation, sans quoi il y a un déséquilibre flagrant. Les comédies d'Augier, de Labiche, de Pailleron, etc., qui étaient à la mode sur nos scènes de collèges il n'y a pas très longtemps, s'accommodent beaucoup plus facilement d'une interprétation qui ne soit pas parfaite; elles sont d'ailleurs d'un niveau beaucoup moins élevé et partant plus accessible. Mais le *Cid*, mais *Athalie*, mais *Polyeucte*, mais même *Hernani*, puisqu'on vient de le jouer à Joliette, cela n'est pas à la portée de tous les acteurs, même de ceux qui sont rompus au métier. Alors pour faire jouer par des éphèbes et des moins de vingt ans des personnages que tourmentent des passions contradictoires et qui hésitent entre leurs amours et leur devoir, on ne peut qu'avoir recours au perroquet qui est dans tout écolier. Cela reste impuissant à remuer profondément l'assistance. Ce n'est pas à ces «séances», évidemment, qu'on verra tous les spectateurs se lever spontanément sous le coup de l'émotion.

A Saint-Laurent, on a l'ambition de jouer les œuvres intégrales et de stimuler l'ardeur des élèves par une mise-en-scène grandiose. Et l'on se bute à la difficulté que présente l'interprétation des rôles féminins. Franchement, j'aimerais mieux qu'on permit à quelques jeunes filles de monter sur les scènes des collèges. Si l'on tient à l'intégrité des œuvres, qu'on aille jusqu'au bout. Cela ne me paraît aucunement impossible, nullement inconvenant avec la surveillance nécessaire, plus naturel et propre à habituer les collégiens au fait que l'humanité est composée de deux sexes, plus moral même que de laisser deux jeunes gens d'âge différent parler d'amour sur la scène, évoquer leurs passions, le trouble de leurs sens et rappeler le jour où ils se sont donnés l'un à l'autre. On m'excusera de rappeler ici ce que je disais à quelqu'un qui insistait sur la perfection avec laquelle l'interprète de Pauline donnait l'impression du féminin: en faisant jouer par un éphèbe un rôle de femme passionnée, ou c'est le texte qui en souffre, ou, c'est le jeune homme. Je suis sûr qu'André Gide prendrait plus de plaisir à ces représentations que Rabelais ou Montaigne, pourtant bannis de nos bibliothèques collégiales et de nos programmes d'études. C'est ce à quoi je songeais en voyant l'enfant qui jouait Pauline tordre de

désespérer ses petits bras nus en récitant ces vers:

Tu vois, ma Stratonice, en quel siècle nous sommes; Vaïta notre pouvoir sur les esprits des hommes; De l'amour qu'on nous offre, et des vœux qu'on nous fait. Tant qu'ils ne sont qu'amants, nous sommes souverains, Et jusqu'à la conquête ils nous traitent en reines; Mais après l'hyménée ils sont rois à leur tour. [...]

C'est donc là le dégoût qu'apporte l'hyménée? Je le suis odieusement après m'être donnée!

Sur les détails de l'interprétation, disons que ces jeunes acteurs disaient les vers en chantonnant, selon une mélodie assez uniforme qui leur faisait terminer la plupart des phrases sur la médiane. Leur diction sentait l'effort exagéré. Dans leur ardeur à souligner les mots, il leur arrivait, comme à la plupart de ceux qui commencent à étudier le chant, d'accentuer tous les mots de plus d'une syllabe, de sorte qu'il y a à peine plus de reliefs que si l'on n'accentue pas du tout. Cela est très fatigant à entendre. Dans leur effort pour rendre leur débit solennel, ce qu'ils croient essentiel à la tragédie, ils disaient les vers trop lentement, coupant d'une trop longue pause le vers à l'hémistiche, ce qui n'a pas peu contribué à rendre les représentations interminables, malgré la brièveté des entr'actes. On prolongeait des vers à treize pieds en disant par exemple: *Felix, aveque; on tombait dans l'émotion* en disant: *Néharque, clameur, hyménée*. On usait avec trop d'intempérance d'un procédé destiné à obtenir certains effets à condition qu'ils soient ménagés: celui qui consiste à rattacher au premier membre de phrase la conjonction (*et, mais*) qui précède le second membre et à faire une pause (généralement trop longue) avant ce second membre.

On pourrait relever ainsi de nombreux exemples d'élocution défectueuse. On pourrait aussi signaler des erreurs de mise-en-scène: ainsi à la troisième scène du quatrième acte, quand Pauline se jette à genoux aux pieds de son père, Stratonice venait bel et bien se placer devant Pauline qu'elle cachait au public. De même dans les décors, qui étaient, par certains côtés, vraiment dignes d'une grande scène par leur vérité, par leur grandeur imposante, par l'éclairage qui les mettait en valeur; mais on avait oublié qu'il ne faut pas construire des décors qui dépassent trop le plafond et il arrivait que les fausses statues, qui impressionnaient si favorablement le spectateur des premières rangées, commençaient une ascension à mesure qu'on s'éloignait de la scène et finissaient par disparaître presque entièrement quand on arrivait au fond de la salle. Le décor doit être vu en entier de tous les points de la salle, au moins de tous les points de l'orchestre, sinon des galeries.

Comme conclusion de ces observations je pourrais multiplier, mon avis est le suivant: il est excellent de jouer les œuvres classiques dans les collèges, dans un but de formation pour les élèves. Mais il n'est pas tellement nécessaire de tenir à l'intégrité, ou plutôt à la totalité du texte, et une parcelle mise en train matérielle me paraît superflue. Il me semble que les élèves n'en retiendraient pas moins de profit si l'on se contentait de jouer des actes ou des scènes détachées de plusieurs pièces différentes et variées qui permettraient d'instructives comparaisons. Avec moins de déploiement, on pourrait jouer devant des rideaux et il ne serait pas nécessaire d'invoquer le public, par une publicité exagérée, à défrayer les frais de la

Les objecteurs de conscience et la fin du monde

Le «Groupe Amiral de Coligny», qui se rattache à «La Cause» et dont l'idée générale est celle du loyalisme des protestants français à l'égard de leur patrie, publie désormais des Cahiers où sont recueillis diverses études et documents d'un grand intérêt. (Bureaux de «La Cause», à Paris, 94, rue St-Lazare.) Du premier de ces Cahiers nous extrayons l'article ci-après, qui nous paraît particulièrement digne de retenir l'attention de nos lecteurs:

La MILITERWOCHENSCHRIFT de septembre 1932 contient la déclaration suivante: «Celui qui sent qu'il possède la supériorité militaire n'est plus accessible à des phrases pacifiques. Il n'y a qu'une chose qui soit susceptible de l'arrêter, c'est le risque, la crainte d'une défaite.»

Cela revient à dire qu'en l'absence de moyens défensifs puissants chez les nations pacifiques, les nations conquérantes n'hésiteront pas un instant à donner libre cours à leurs appétits guerriers. La communauté internationale sera livrée aux violents comme une grande cité dépourvue de police serait livrée aux malfaiteurs. La citation donnée ci-dessus est un aveu très explicite de ce que l'étude de l'histoire nous enseigne à tous. La question n'est donc pas de savoir si le fardeau matériel et moral du service militaire est un mal, mais si l'absence ou l'insuffisance d'une protection efficace de chaque pays par ses nationaux ne serait pas un mal infiniment plus grave, et pour les nations pacifiques et pour la civilisation elle-même.

Une revue protestante citait récemment cette phrase signée «Memor», qui parut, en 1915, dans l'«EGLISE LIBRE»: «Pendant trente-cinq ans j'ai fait la guerre à la guerre, et j'ai pour ma part contribué à l'invasion, c'est-à-dire au martyre de la Belgique et de nos départements du nord-est.»

Précisément, nous voudrions montrer ici que la question de l'objection de conscience ne peut être confinée dans les limites d'un drame individuel. Toute la collectivité, non pas seulement chrétienne, mais humaine, est menacée par ce verdict que les individus croient pouvoir rendre dans leur for intérieur en s'affranchissant de leur devoir de citoyens. Ce n'est plus seulement la Belgique ou le nord de la France qui seraient envahis le jour où nos voisins n'auraient plus à craindre un «échec». C'est toute la civil-

mise-en-scène. Et alors on n'aurait plus besoin de cet artifice du travesti.

Reste à parler des choeurs ajoutés à l'œuvre de Corneille. Tâche délicate. Le R. P. Houle, de qui je n'ai jamais rien lu, a sans doute du talent. Mais il a commis un acte téméraire dont il aurait pu se tirer beaucoup plus mal. Les vers de Corneille sont un voisinage fort dangereux pour les sens. Je n'entreprendrais pas d'analyser les vers ni d'en scruter l'inspiration. Je me contenterai de faire remarquer que la facture même de ses vers n'est pas toujours correcte. Quand il fait alterner des vers de douze pieds et des vers de huit pieds (ou de six), il ne se gêne pas pour introduire subitement un vers de six pieds (ou de huit). Il abuse du mot *jour* qu'il considère, selon ses besoins, comme un monosyllabe ou comme un dissyllabe. On me permettra de ne pas insister.

Quant à la musique, elle me paraît franchement de meilleure venue que la poésie. Il est difficile de juger à une simple audition. Un choeur de plus de cent jeunes voix ne peut pas avoir l'ensemble, la fermeté et la netteté de l'Orphéon, ce qui rend plus difficile la tâche de saisir les détails. Le public leur faisant le sort qu'il fait, à l'opérette, à l'ouverture et aux morceaux d'entr'acte, on ne saurait sur cette première audition juger l'œuvre nouvelle de R. F. Placide. Mais l'impression était très agréable, on sentait la sûreté du métier. Cela paraissait, de toute évidence, traité de la main d'un homme qui s'y entend. C'était solide comme ossature. Cela supportait bien l'audition, et c'est déjà une grande qualité.

Georges LANGLOIS

sation occidentale qui serait détruite, ce serait en réalité la fin du monde, ou tout au moins du monde civilisé. Est-ce cela que veulent les objecteurs? En tout cas, c'est ce qu'ils préparent de toutes leurs forces, inconsciemment sans doute, mais inévitablement.

Dans son livre, *Mein Kampf*, édition 1933, Adolf Hitler avoue qu'en 1914, au moment de la déclaration de guerre, il fut transporté d'enthousiasme: «Je n'ai pas honte aujourd'hui de dire que, dominé par un enthousiasme violent, je tombai sur les genoux et je remerciai le ciel d'un cœur débordant de m'avoir donné le bonheur de vivre dans ce temps.» (1) Plus loin, il explique que l'anéantissement de la France est seulement un moyen pour pouvoir donner ensuite au peuple allemand, «sur un autre théâtre, l'extension possible». (2) Lorsque les conducteurs d'un peuple voisin, officiellement chrétien, se réclament de principes aussi étrangers au christianisme et confessent avec une telle audace la religion de la force, bien coupables seraient ceux qui s'en remettraient à une mystique passive du soin de défendre la vie de leurs enfants et le patrimoine moral et spirituel dont nous sommes tous les dépositaires et les gardiens.

(1) Adolf Hitler: *Mein Kampf*, Premier volume, page 177. (Edition 1933, Verlag Franz Eher Nachfolger, g. m. b. H. München 2, NO.)

(2) *Ibid.* Deuxième volume, page 767.

Tratamiento de las alteraciones del sang por el extracto de la planta de la Alga. Preparado por Escallier, farmacólogo, G. (Francia). Este medicamento constituye un remedio contra las enfermedades siguientes: acné, rojeuras, boutons, clous, herpes, eczéma, dermatitis, démangeaisons, urticaire, psoriasis. A produit des effets surprenants dans les cas d'artériosclérose. Soulage les rhumatismes et est très efficace dans les cas de constipation. M. L. Leclerc, agent: 1078, rue Beaver Hall, Montréal. Téléphone: MA 0430.

CHEZ WOODHOUSE AUJOURD'HUI, LA VENTE LA PLUS SENSATIONNELLE DE LA SAISON

Mobilier Chesterfield, 14 pièces d'une valeur et d'une beauté exceptionnelles. À un prix dérisoire. Tous ceux qui ont l'intention de se procurer des meubles nouveaux devraient, ne pas manquer cette offre extraordinaire: un canapé, deux fauteuils et un atrapointin recouverts en tapisserie, deux coussins en soie, un guéridon en chêne ciré, une lampe-vase avec abat-jour, une table Chesterfield en vrai noyer, une table de bout en noyer, un nécessaire de fumeur, un pied de lampe Junior et abat-jour. Prix régulier \$125.00. Le tout pour la somme de \$70.00

Versement initial: \$39.95. Mensualité: \$3.15

250 complets avec deux pantalons en tissu de première qualité, d'une coupe élégante, parmi lesquels on peut choisir de trois beaux complets pour le sport et pour la rue, à devant droit ou croisé. Tailles de 34 à 44 pouces. Nuances: gris, brun, tan, fauve et gris oxford. Prix régulier jusqu'à \$32.50. Aujourd'hui: \$22.50

Versement initial: \$2.50

Six mois pour la solde

Pantalons en flanelle blanche, gris pâle et gris foncé, avec ceinture extensible. 23 pouces de large au bas. Prix régulier pour l'été. Tailles 28 à 46. Très régulier \$3.50, aujourd'hui: \$1.85

Woodhouse & Co. Ltd

105 ouest, rue Sainte-Catherine

Remboursement des billets de chemin de fer ou d'autobus dans un rayon de 200 milles de Montréal, pour tout achat de \$100.

Les marchandises sont emballées et assurées gratuitement jusqu'à la livraison.

Le célèbre Juif Gradis

Le célèbre Juif Gradis! C'est ainsi que les armateurs et les marchands de France l'appelaient. Abraham Gradis était célèbre comme homme d'affaires à cause de son habileté et de sa scrupuleuse probité.

Il descendait d'une très ancienne famille de Juifs portugais. Ces Juifs de Portugal prétendaient que leurs ancêtres, ayant quitté la Palestine bien avant la mort du Christ, échappèrent à la malédiction puisqu'ils n'avaient pas participé au crime. Cette prétention mal prouvée et difficilement vérifiable n'avait nullement convaincu l'Inquisition. Les Juifs espagnols et portugais, fuyant les prisons et les bûchers du Grand Inquisiteur, émigrèrent en France, en Angleterre, en Hollande et dans les états pontificaux, à Rome et en Avignon.

Diego-Rodriguez Gradis, l'ancêtre, était allé s'établir à Bordeaux.

Ces Juifs émigrés pratiquaient ouvertement le catholicisme et, en secret, leur religion. Cependant, beaucoup finirent par être tout à fait catholiques et leurs descendants le furent sincèrement. Les Rodriguez (Rodriguez, Juifs portugais comme les Gradis), établis à La Rochelle et qui firent tant de commerce avec le Canada, eurent même parmi eux des prêtres et un chanoine au XVIIIe siècle. Ozanam, le catholique et mystique Ozanam, descendait également d'une de ces familles de Juifs portugais émigrés en France.

En 1750, la maison d'armateurs et de banque David Gradis et Fils, de Bordeaux, était en pleine prospérité. Abraham Gradis,

associé à son neveu Moïse, était le chef de l'entreprise. C'était un homme actif, intelligent et qui unissait à un sens inné des affaires une grande audace. C'est ainsi qu'il consentit à s'occuper du ravitaillement des colonies et particulièrement du Canada, à une époque où on pouvait s'y enrichir mais aussi s'y ruiner complètement.

Les armateurs et marchands de Bordeaux comme ceux de La Rochelle, de Saint-Jean-de-Luz et de Nantes, s'étaient toujours occupés du commerce avec les colonies françaises d'Amérique. Les Antilles et le Canada étaient depuis longtemps fournis de ce qui leur manquait par leur entreprise. Les maisons Gradis, Baour, Lavaud, Bethman, Raphaël Mendès (Juifs d'origine portugaise), Auger, Chauvin, Marchand fils, Leussignet, Bonnafé, La Malétie, etc., envoyaient des vaisseaux à Québec et à l'île Royale. Ils en rapportaient des pelleteries, naturellement, mais aussi des bois et aussi du charbon. Ce qu'ils y portaient allait des toilettes de femmes jusqu'à des caisses de clous.

On trouve de tout, en effet, dans les cargaisons des navires allant de France en Canada au XVIIIe siècle. Voici le chargement des navires de *Saint-Esprit*, capitaine Contis, le *Diligent*, capitaine François Lambert, la *Renommée*, capitaine Rozier, envoyés à Québec par Abraham Gradis en 1761: balles de laine, balles de toile, balles de serviettes, barriques de vin rouge, caisses de savon, caisses de crayons, paniers de lampes de fer, ballots de papier appelé papier royal, registres reliés en veau, coffres

de vrilles, fer en «taule», caisses de fusils, barils de prunes, paniers d'assiettes et de plats, harnais de cheval, etc., etc. On a trop dit que les Canadiens d'autrefois étaient des gens pauvres. Ils achetaient beaucoup de choses en France et cette colonie était une excellente cliente pour le commerce de la mère-patrie. De 1660 à 1760, les Canadiens eurent de l'argent et la vie au Canada fut plantureuse.

Les négociants gagnaient gros à envoyer des cargaisons au Canada. Les assurances atteignaient un taux très élevé, il est vrai, pour navires et cargaisons, mais les bénéfices valaient le risque. Car, il y avait des risques, et même en temps de paix. En 1744, la maison Gradis perdit le *Fort Louis* corps et biens. Ce navire, commandé par le capitaine Drouillette, à destination de Québec, ne put remonter le Saint-Laurent à cause d'une terrible tempête, s'en alla à Saint-Domingue, fut attaqué par trois navires corsaires. Sa magnifique cargaison fut prise et le navire coulé. Ignorez ce que Drouillette et son équipage devinrent: noyés avec le navire ou pendus par les corsaires. C'étaient les risques du métier dans la marine marchande.

A dater du règne de Louis XV, le roi se chargea de moins en moins du ravitaillement des colonies, qu'il avait assurées jadis, et il laissa ce soin à l'entreprise privée. Les navires de Gradis en arrivèrent même à transporter les troupes et les munitions au Canada. Et, en temps de guerre, comme il n'y avait pas toujours de navires de la marine royale disponibles pour convoier les flottes marchandes, Gradis et les autres armateurs faisaient accompagner leurs bâtiments par des corsaires dont ils retenaient les services.

Les navires marchands soutenaient d'ailleurs souvent d'héroïques combats et ils en sortaient parfois vainqueurs.

En 1757, Gradis expédia à Québec une flotte de six voiliers: le *David*, le *Jason*, le *Président Le Berthon*, le *Robuste*, le *Superbe* et la *Renommée*. La cargaison était composée de lard, biscuits, farine, eau-de-vie. Gradis employait volontiers des marins canadiens, et la *Renommée* était commandée par Denis de Vitry.

Cinq navires arrivèrent à Québec. Mais la plus belle unité de la petite flotte, le *Robuste* commandé par le capitaine Rozier, fut attaqué en mer par un corsaire anglais. Le *Robuste* transportait une recrue de cent cinquante soldats commandée par le chevalier de Saint-Romme. La bataille s'engagea entre les deux navires (le nom du corsaire anglais est resté inconnu). Rozier était un jeune capitaine de trente ans. Avec ses dix-neuf hommes d'équipage, ses vingt-quatre novices et les cent-vingt hommes de Saint-Romme, il soutint un magnifique combat et réussit à échapper au corsaire et à prendre la fuite. Mais il rentra à La Rochelle, car le navire avait reçu de dangereuses avaries et le capitaine voulait sauver sa cargaison. D'ailleurs, il y avait cent vingt-quatre hommes tués, parmi lesquels le chevalier de Caussade et le second du navire. Le reste était plus ou moins blessé.

Louis XV trouva que Rozier méritait d'être officier dans la Marine Royale, et il le nomma lieutenant de vaisseau. Il accorda une gratification à l'héroïque équipage du *Robuste*.

On ne saura jamais exactement combien de navires Abraham Gradis a envoyés au Canada, parce que beaucoup de rôles d'équipage ont été perdus. Surtout pendant la période 1749-1755, Gradis a soutenu presque à lui seul l'approvisionnement de la colonie.

François Bigot, intendant du Canada, appartenait à une riche famille de Bordeaux.

Abraham Gradis, qui le connaissait fort bien, conclut avec lui et avec Bréard, contrôleur de la Marine à Québec, une association pour le ravitaillement du Canada.

Du côté Gradis, l'affaire fut toujours conduite avec une probité parfaite. «Le célèbre juif Gradis» était un grand honnête homme.

Le contrat de société, conclu à Bordeaux le 10 juillet 1748 et signé de Bigot, Bréard et Gradis, établissant un service régulier de vaisseaux entre Bordeaux et Québec, pour six années, à dater de 1749. Les bénéfices des opérations étaient divisés entre les trois associés et les pertes de même. La Société du Canada fut liquidée en 1756. Gradis en avait retiré plus de neuf cent mille livres de bénéfices. Au procès Bigot, où il ne comparut que comme témoin et nullement comme accusé, il put établir par ses livres de commerce que ce bénéfice était parfaitement normal. Les bénéfices de Bigot et de Bréard furent fabuleux, mais on en a toujours ignoré le chiffre exact.

La traversée des vaisseaux marchands, pendant la guerre de Sept Ans, était pleine de dangers. Le nombre des vaisseaux marchands français pris par les Anglais fut très grand, si grand que, certaines années, les assurances refusèrent d'en assurer les risques. Les négociants continuèrent pourtant d'envoyer des navires vers le Canada.

Gradis n'était plus lié par contrat après 1756, mais il continua à envoyer ses navires à Québec et à Louisbourg. Il faisait affaires, désormais, avec le munitionnaire Cadet. En 1758, quatorze vaisseaux de Gradis allèrent au Canada, chargés de beurre, de bière et de bœuf salé; un seul retourna à Bordeaux. Les autres furent tous pris en mer. Aussi, en 1759, Gradis refusa d'approvisionner le Canada à cause de ses terribles pertes de 58. Les armateurs La

Malétie, Desclaux et La Tuilière, qui consentirent à envoyer des bâtiments à Québec, les perdirent presque tous.

En 1759, l'un des anciens capitaines canadiens de Gradis, Denis de Vitry, fut fait prisonnier sur son navire par les Anglais. Par force ou persuasion, il consentit à leur servir de pilote pour remonter le Saint-Laurent. Et Vitry conduisit la flotte de l'amiral Saunders devant Québec. Une fois de plus, il s'était montré bon marin.

En somme, Gradis et les armateurs de Bordeaux ont assuré le ravitaillement du Canada pendant la guerre de Sept Ans. Grâce à eux, la colonie put soutenir la lutte contre les Anglais. Si notre histoire peut s'enorgueillir des faits d'armes des troupes françaises et canadiennes de 1755 à 1760, elle le doit à Abraham Gradis qui y contribua beaucoup. Car «le célèbre Juif Gradis» habilla et nourrit les héros de la guerre du Canada avec les ballots de laine, les caisses de biscuits, les sacs de farine et les barriques de vin qu'il leur envoyait de Bordeaux par sa vaillante flotte marchande.

Robert de ROQUEBRUNE

Sources manuscrites: — Bibliothèque de l'arsenal Bastille, ms. 12148, l'actes envoyées aux fournisseurs d'A. Gradis.

Sources imprimées. — J. de Maupeou: *Un grand armateur de Bordeaux, A. Gradis*. — Maupeou: *Les armateurs bordelais au XVIIIe siècle*. — Malvezin: *Histoire des Juifs de Bordeaux*. — Ribaudou: *Histoire du Commerce*. — Lacour-Gayet: *La marine française sous Louis XV*.

Smet, sculpteur sur bois, artisan français. Réparations, transformation de meubles anciens. Leçons de sculpture et de marqueterie. — Tél.: FR 8215, le soir. (r)